

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance.
Madame Ophélie LENOIR procède à l'appel.

Monsieur VERCAMER procède aux annonces.

Arrivées :

- GHESQUIERE Alexandre, Police Municipale, le 4 avril 2017
- DUVAL Estelle, Instructrice des Sols, le 9 mai 2017
- CUSTODIO GAYET Aline, Chargée de Financement, le 30 mai 2017

Départ :

- CHMIELECKA Anna, Chargée de financement, le 3 juin

Décès :

- Mme DELBENDE, maman d'Eric, Cabinet du Maire, le 9 avril 2017

Annonces :

- **Vendredi 12 mai et samedi 13 mai :**
 - Festival Enfants d'Aventure, Zéphyr, 19h30
- **Samedi 13 et dimanche 14 mai :**
 - Salon du Bien Etre, FF
- **Vendredi 19 mai :**
 - Oxygh'Hem des Enfants, Hidalgo
 - Fête des voisins
- **Samedi 20 mai :**
 - Exposition culture Urbaine, Malik Sidibé, FF
- **Dimanche 21 mai :**
 - Gala N'Di dance, Le Zéphyr, 15 heures
 - Broc'Hem, Mail Dunant
 - Fête du disque, Hem en sons, SDF
- **Mardi 23 mai :**
 - Signature du Pass Culture Interco (Toufflers, Saily, Leers, Lannoy, Lys lez Lannoy, Forest sur Marque, Willems, Estaimpuis), Salle du CM, 18 heures
- **Jeudi 25 mai :**
 - Oxyg'hem
- **Les 26, 27, 28 mai :**
 - Concert Décibel, SDF
- **Dimanche 28 mai :**
 - Distribution de cabas sur le marché
- **Vendredi 2 et samedi 3 juin :**
 - Gala Ainsi Danse, Zéphyr
- **Samedi 3 juin :**
 - Concert Magadis, SDF,

- **Mercredi 14 juin :**
 - Trophem, Salle des Fêtes, 19 heures
- **Samedi 17 juin :**
 - Fet'Art, à partir de 15 h animations sur la Grand Place
- **Du 17 au 27 juin :**
 - Exposition Arts Plastiques, FF
- **Jeudi 22 juin :**
 - Remise des dictionnaires aux élèves de 6ème, 18 heures, SDF
- **Samedi 24 juin :**
 - Spectacle d'humour Issa DOUMBIA, Zéphyr, 20h30
- **Dimanche 25 juin :**
 - Fête du vent, Jardin des Perspectives

➤ **Dimanche 11 et 18 juin : Elections législatives**

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 30 JUIN 2017

Monsieur VERCAMER. Déclaration

Je voulais également vous informer et vous l'avez peut-être vu dans la presse que j'étais candidat aux élections législatives des 11 et 18 juin prochains. C'est une élection importante, elle suit une élection présidentielle durant laquelle nous avons eu des surprises, vous l'avez vu puisque les 2 candidats à l'issue des primaires ont été éliminés dès le 1er tour pour donner un 2ème tour assez particulier puisque nous avons un candidat ni de droite, ni de gauche et qu'il ne venait pas des primaires et bien sûr, le Front National avec l'extrême droite que l'on n'avait pas vu depuis 2002. Cela a donc été effectivement un traumatisme particulier et c'est ainsi que j'ai décidé de me présenter aux législatives compte-tenu de l'exaspération à mon avis de la population qui a voté quand même fortement pour les partis extrêmes. On voit le parti "Les insoumis" et de l'autre côté le parti de l'extrême droite. On peut se dire qu'il y a peut-être des questions qu'on peut se poser sur le rôle des Elus, leurs applications, le traitement des problèmes des habitants, c'est pour cela que j'ai décidé de me présenter à ces élections législatives contrairement à ce que j'avais effectivement annoncé, je ne suis pas encore Elu, rassurez-vous je suis là et même si je suis Elu, je resterai Conseiller Municipal, Conseiller de Communauté et je serai présent sur le terrain avec vous, peut-être un peu plus parce que je n'aurais plus le poste de Vice-Président à la MEL donc cela me permettra d'être un peu plus libre et donc d'être un peu plus sur le terrain sur la ville de Hem et en contact avec les habitants et continuer à œuvrer pour eux en tant que Député mais bien sûr en tant que Conseiller Municipal comme vous le faites tous. Dans le cas où je serai réélu, j'ai demandé à Monsieur Pascal NYS de pouvoir éventuellement conduire le Conseil Municipal à ma place, bien sûr, il y aura un Conseil Municipal d'élections en bonne et due forme et donc je voulais vous en informer. Monsieur NYS est l'Elu le plus ancien du Conseil Municipal puisqu'il a été élu en 1983, il a les plus gros dossiers de la commune puisque je vous rappelle qu'il pilote 60% du budget, cela concerne le personnel, la formation et également l'administration générale. C'est souvent quelqu'un qui travaille dans l'ombre parce qu'on ne le voit pas beaucoup sur le terrain mais il est beaucoup en mairie, quasiment tous les jours pour gérer les dossiers. C'est vraiment le travail du Maire qu'il fait et ce n'est pas le travail de l'Elu de base, c'est le travail du Maire c'est-à-dire la gestion des dossiers de fond. Je lui ai demandé qu'il puisse l'assurer et il a accepté. Voilà nous travaillerons bien sûr ensemble Monsieur NYS, je le ferai avec plaisir et avec loyauté envers vous.

Madame Karima CHOUIA. Je voulais rendre un hommage ce soir à une personne, Monsieur Joseph PARTOUCHE, il s'est éteint dimanche 16 avril dernier, ancien Elu socialiste, hémois et enseignant passionné. Ce 16 avril, nous a privés d'un être cher, un 2ème papa pour moi vers qui va cet hommage. Joseph a été longtemps Directeur de l'école Marie Curie, la 1ère fois que nous nous sommes rencontrés, j'avais 5 ans et demi, c'était ma rentrée scolaire au CP, j'avais face à moi un homme strict, parfois sévère, toujours bienveillant. Instituteur par vocation, il nous faisait donner le meilleur de nous-mêmes, intuitif, il captait notre attention, nous intéressait au-delà de nos différences et quelles que soient nos aptitudes à apprendre. A chaque récréation, il me faisait lire un texte, une définition, une recette puis m'envoyait jouer avec mes camarades ; à la fin de la récréation, il me faisait revenir pour la réciter, il avait décelé en moi une mémoire visuelle et il me l'a fait travailler immédiatement. Un jour d'inspection, il a mis en avant la petite fille que j'étais d'à peine 6 ans qui savait lire et écrire et il affirma que ce fut sa meilleure notation. Vous l'aurez compris, notre relation d'admiration réciproque a commencé très tôt. Joseph était conscient des difficultés de son métier, de la responsabilité qui lui incombait pour la réussite des enfants surtout dans notre quartier à l'époque. Nos parents attendaient beaucoup, cela n'a jamais entamé sa détermination, il n'a jamais laissé qui que ce soit au bord du chemin. Hem et lui ont eu de la chance de se rencontrer. Hem parce qu'elle a eu un bon instituteur, un Elu engagé, un homme qui apportait une touche indélébile dans la mémoire collective du quartier. Joseph, parce que nous lui avons fait confiance et lui avons permis d'exercer son métier dans de bonnes conditions. Lui, le juif d'Algérie, fier de ses origines face à des enfants en majorité issus de l'immigration a su insuffler en nous, le respect des différences alors qu'aujourd'hui encore le parti du repli sur soi et de la haine de l'autre frappe à la porte du pouvoir, il a lié lui, l'humaniste acharné, toute une génération dont je fais fièrement partie par le respect de nos différences. Il a été présent pour moi comme je l'ai été pour lui lors de son départ en retraite puis pour le sud puis encore pour rejoindre sa famille en Israël. Avec nos différences, nous étions une seule et même famille et à des milliers de kilomètres, son intention pour ce qui se passait à Hem et en France était intacte. J'aurai tant voulu analyser avec lui le dernier épisode que l'on vient de traverser comme nous l'avions fait lors des élections régionales dernières où il m'a dit "ma fille, qu'ont donc tous ces gens à voter pour la haine, n'ont-ils rien entendu des horreurs passées, retenu de nos luttes, de nos combats. J'en retiens son ultime précepte, se battre jusqu'au bout pour ses valeurs, c'est le cap à tenir. Mon cap, c'est grâce à lui, l'amour de la différence qui produit toujours la même richesse, le respect inconditionnel de l'autre, individus libres et émancipés, citoyens pleinement ensemble dans une même république alors Joseph où que tu sois, merci.

Monsieur VERCAMER. Merci dans cette déclaration, je dois dire que j'ai également connu Joseph PARTOUCHE puisqu'il était Directeur de l'école primaire Marie Curie, il était également le chef de file du bureau de vote dans lequel j'étais Président et j'ai souvent eu des discussions et des débats animés avec lui mais toujours avec beaucoup de respect. C'était un homme vraiment chaleureux, qui défendait ses convictions avec ardeur et c'était tant mieux parce que c'est plus intéressant quand les gens ont des convictions qu'ils défendent leurs idées, ça permet d'avoir des débats nourris, riches et je veux dire que j'ai été, moi aussi attristé de sa disparition. En plus, vous le savez que ma fille Valentine avait été à l'école Marie Curie et j'avais souvent contact avec Monsieur PARTOUCHE pendant toute cette période.

Monsieur VERCAMER. Je vous propose de passer aux votes bloqués et après, on passera donc à la présentation des propositions du Conseil des Séniors.
Sont proposés en vote bloqué les procès-verbaux du 9 novembre 2016 et du 9 février 2017 et les délibérations suivantes :

12. Mutualisation de la Police Municipale - modification de convention ;
13. Coordination des forces de Police Nationale et Municipale-modification de convention ;
14. Mise en place d'un comité technique local - exonération temporaire de taxes locales - centre commercial de Beaumont ;
15. Programmation du contrat de ville 2017 ;
16. Modification du Conseil Citoyen ;
17. Mise à disposition de personnel à l'Olympic Hémois ;
18. Mise à disposition de personnel à l'Olympic Hémois ;
19. Mise à disposition de personnel à l'Olympic Hémois ;
20. Mise à disposition de personnel au SIVU ADS ;
21. Mise à disposition de personnel au SIVU ADS ;
22. Tableau des effectifs ;
23. Traitement des animateurs de loisirs ;
24. Tableau d'avancement de grades ;
25. Validation de service des agents relevant de la Caisse des Ecoles ;
29. Ecoles municipales artistiques - Tarifs ;
30. Subvention exceptionnelle pour l'Aventure ;
31. Cyber Ferme - Tarifs ;
33. Abonnement au Zéphyr - projet Pass Culture ;
34. Cinéma - Tarifs ;
35. Subvention exceptionnelle pour les jumelages - école Notre Dame de Lourdes ;
36. Subvention exceptionnelle pour les jumelages - école De Lattre de Tassigny ;
37. Tarifs de l'école de Natation et règlement du Bassin ;
38. ZAC de la Vallée II - dénomination de voie ;
39. Cession d'une parcelle rue Jean Jaurès ;
40. Quartier de la Lèverie - dénomination de voie.

La délibération 32 est retirée puisque nous n'avons pas eu la convention de mécénat de la société Ramery.

Vote : unanimité

PRESENTATION DES PROPOSITIONS DU CONSEIL DES SENIORS

➤ *Annexe 1 : Diaporama "Le Conseil des Séniors"*

Madame Rolande RONSSE.

Diapo 1 :

Un petit rappel, le Conseil des Séniors a été élu par tirage au sort le 19 février 2015. Il s'est installé le 13 mars 2015 et il est composé de 17 Conseillers, 7 hommes et 10 femmes. Leur mission : créer une dynamique participative des Séniors, faire des propositions d'actions, identifier les besoins des personnes âgées et contribuer au devoir de mémoire. Des réflexions du Conseil des Séniors s'inscrivent dans les objectifs du projet gérontologique dont le maintien de l'autonomie et le maintien à domicile, la lutte contre l'isolement et la création des liens sociaux et la sécurisation du logement. Leur fonctionnement : il travaille en groupe une fois par mois et tous les 3 mois, une assemblée plénière. Je voudrais dire tout de suite que le Conseil des Séniors après un mandat ou deux où c'était quand même compliqué, le temps de se mettre en route et de trouver, je suis assez fière de dire que le Conseil de ce mandat-ci a beaucoup travaillé pour et a fait des propositions intéressantes.

Diapo 2 :

Le 1er projet a été le "Guide du bien vieillir chez soi", c'est un guide qui est déjà paru. On a tous constaté que de plus en plus, on demande aux personnes âgées de rester chez elles

mais il faut sécuriser les lieux afin d'éviter les chutes, etc. et cela intéresse également les seniors un peu plus jeunes qui font chez eux des travaux d'aménagement. Le Conseil des Seniors travaille en partenariat avec l'Association Locale des Professionnels de Santé (ALPS). Le guide est un recueil de bonnes pratiques, de bon sens et astuces pour bien vieillir à domicile comme enlever les tapis, mettre des antidérapants dans les douches, etc. Ce guide indique également qu'il existe des aides financières. Il a été distribué lors de la semaine bleue de 2016 et qui est toujours à disposition au CCAS, CIB, Mail Dunant, ...

Diapo 3 :

Le 2ème projet est la création d'un réseau d'entraide. De plus en plus, les personnes âgées restent chez elles et sont dans l'impossibilité d'effectuer certains petits travaux et le souhait des Conseillers Seniors est de mettre un réseau de solidarité en place pour les hémois qui ont 71 ans et plus. Le partenaire est le centre social Saint Exupéry. Sa mission serait de recevoir les demandes par téléphone et de centraliser toutes les demandes pour vérifier si elles sont en adéquation avec le travail des bénévoles. Il va y avoir une fiche où les gens donneraient des informations et le flyer et qui vont être distribués au banquet des Aînés et dans la distribution des colis de Noël. "Mieux connaître sa ville et les quartiers" est le 3ème projet. On s'est rendu compte qu'il y a pas mal de gens qui ne connaissent pas beaucoup les quartiers en dehors de chez eux, donc la volonté des Conseillers, c'est de participer à l'identité hémoise, faire connaître les autres quartiers et pour les nouveaux habitants, de reconnaître le quartier dans lequel ils vont habiter. Son contenu : un petit historique de leur quartier rédigé à partir des recherches et de visites des Conseillers Seniors.

Diapo 4 :

Le 4ème est la création de cabanes à livres. Des cabanes à livres seraient ouvertes au public dans plusieurs endroits, tels que le parvis du CIB, la MPE et le Parc de la Mairie. Le principe est simple : laisser à disposition des livres, des revues, les gens pourraient se servir et en rapporter d'autres. On a réfléchi que cela pouvait être un peu risqué (feu aux cabanes, ...) mais dans d'autres villes ça fonctionne. Participation à la vie communale, telles que les animations et manifestations (Fête de la vie, Oxyg'hem, etc.

Madame Karima CHOUIA Juste dire que ce genre de présentation, c'est très bien, ça va dans le bon sens, ça permet de voir ce qui est fait et voilà ces projets seront très bien et je suis très contente d'avoir cette présentation.

Madame Anne DASSONVILLE Merci Madame RONSSE. En même temps dans la découverte des quartiers, ce serait peut-être bien aussi qu'ils partent à la découverte éventuellement avec d'autres habitants, des boucles piétonnières de la ville et de présenter un petit peu la campagne qui est quand même très jolie en particulier, la boucle de la Petite Marque, et de permettre aux seniors, éventuellement accompagnés d'autres, de faire les chemins piétonniers. C'est très bon la marche, c'est hyper à la mode d'être en marche.

Monsieur VERCAMER Merci. Très intéressant parce que ça permet effectivement d'avoir un bilan d'abord du travail qui est fait au sein du Conseil des Seniors et puis un certain nombre de propositions qui seront travaillées bien sûr par les Elus concernés dans le cadre des Commissions. Voir comment mettre en œuvre une partie ou tous ces projets. On voulait vous les présenter de façon à ce que tout le monde puisse être au courant des propositions du Conseil des Seniors, bien évidemment ce qui ne veut pas dire qu'on les présente que tout va être forcément réalisé surtout dans un temps réduit. Il y a bien sûr une réflexion à avoir avec les Elus et puis après bien sûr mettre des crédits au budget pour pouvoir les réaliser. Mais ce sont des propositions très intéressantes qui me paraissent devoir être travaillées dans les différentes Commissions concernées.

Madame Rolande RONSSE. Je voulais souligner ce genre d'initiative qui permet de créer du lien aussi avec les Aînés et les voisins et cela permet aussi à la ville d'être au courant des problèmes qui pourraient surgir et c'est très bien, moi je suis vraiment contente de ces

projets.

1 à 9 – COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE LA VILLE, DE SES BUDGETS OU ETABLISSEMENTS ANNEXES

➤ *Annexe 2 : diaporama "Compte administratif 2016"*

Monsieur VERCAMER. Je propose de passer au plat de résistance. Comme d'habitude, j'ai préparé mon texte à l'avance pour éviter de parler pendant une heure et demie, cela va être une présentation courte qui permettra d'avoir des débats plus intéressants sur les différentes délibérations que l'on va vous présenter.

Diapo 1 et 2 :

Ce diaporama va vous présenter les délibérations de 1 à 9, c'est-à-dire les comptes administratifs et de gestion de la ville, de ses budgets ou établissements annexes, les affectations des résultats de ces mêmes comptes et des budgets supplémentaires qui reprennent ces affectations.

Diapo 3 :

Tout d'abord les comptes administratifs 2016 de la Ville, de la Blanchisserie, du Zéphyr, de la Caisse des Ecoles et du CCAS. Le compte administratif de la ville fait apparaître un excédent de 5 917 618.38 euros. Ce bon résultat est la conséquence de la consolidation des efforts réalisés sur les 20 dernières années, la réduction de l'endettement, la maîtrise des frais de personnel et la bonne gestion de la ville malgré la baisse des dotations et le désengagement de l'Etat à hauteur de près de 800 000 euros depuis 2013. Néanmoins, nous devons rester vigilants sur les frais de fonctionnement dont l'excédent constaté sur l'année 2016 n'est que d'1 686 085.26 euros et marque clairement l'effet ciseaux annoncé depuis plusieurs exercices.

Diapo 4 :

Le compte administratif de la Blanchisserie en HT présente un excédent de 3 345 448.95 euros cumulé. Cet excellent chiffre est à relativiser car la comptabilité publique des comptes d'aménagement ne prend pas en compte de provisions de dépréciation de stocks dont les moins-values constatées au moment de la revente effective telles celles constatées d'ailleurs, pour l'année 2016 de 313 912.67 euros que vous pouvez voir sur le tableau vont entraîner une baisse notable des résultats. Si nous intégrions par anticipation l'ensemble de ces dépréciations, l'excédent cumulé en fin de travaux et après-vente des terrains serait d'environ 2,2 millions d'euros d'excédents encore bien sûr très appréciables.

Diapo 5 :

Le compte administratif du Zéphyr également présenté en HT fait apparaître un déficit de 173 739.41 euros, si on y ajoute la subvention de 50 000 euros versés en cours d'année, on constaterait donc un déficit de l'année de 223 539.41 euros investissements compris pour 67 841.10 euros soit un déficit réel de fonctionnement de 155 898.31 euros tout compris, c'est-à-dire avec les manifestations de la ville transférées tels que les vœux, le repas des aînés, l'ensemble orchestral de Hem et autres spectacles des écoles de disciplines soient bien meilleures que ce que nous avons annoncé au moment du budget, la vente de billets est plus élevée que prévue et les locations d'équipements sont plus nombreuses.

Diapo 6 :

La Caisse des Ecoles n'a aucun mouvement, elle reste avec son excédent de 70 897.35 euros. L'objectif étant de solder les comptes et garder cet établissement comme lieu de débats et d'échanges avec des enseignants et parents d'élèves. De nombreux sujets pouvant faire l'objet de discussions, j'ai demandé que cet établissement puisse s'ouvrir à ces débats.

Diapo 7 :

Le CCAS fait apparaître un excédent de 546 467.92 euros alimenté surtout par la section d'investissement. Là comme au budget ville, la vigilance s'impose afin de ne pas voir le fonctionnement devenir déficitaire dans les années à venir.

Diapo 8 :

En conclusion, nous maintenons un excédent consolidé élevé, signe de notre bonne gestion

et confirmant les lauriers obtenus récemment. Il provient en grande partie des efforts réalisés lors des exercices précédents et d'un élargissement des bases fiscales c'est-à-dire, grâce à l'attractivité de la ville et à l'augmentation du nombre de contribuables et bien sûr pas grâce à une hausse des taxes qui n'a pas augmentée depuis de nombreuses années. Les marges de manœuvres se contractent, la baisse des dotations d'Etat et l'augmentation des dépenses dues aux transferts de charges non compensées telles que les activités périscolaires, les normes participent à ce resserrement. Néanmoins, elles restent encore d'un niveau raisonnable, les provisions constituées nous permettent de voir l'avenir serein et de pouvoir réaliser le programme d'investissements prévus notamment à la Lionderie. Les reports en section d'investissements restent élevés vraisemblablement due au changement de Directeur des Services Techniques qui a perturbé le rythme des procédures de démarrage des travaux.

Diapo 9 :

La part relative des frais de personnels est relativement stable depuis 10 ans grâce à une gestion des ressources humaines rigoureuse, il apparaît ici 2 chiffres, celui prenant compte la totalité des agents, le second excluant les policiers municipaux pris en charge par les communes environnantes. Je vous rappelle que 4 policiers municipaux sont pris en charge par les communes environnantes en 2016, il y en aura d'ailleurs six en 2017, les 4 sont 2 pour Toufflers, un pour Lannoy et un pour Forest-Sur-Marque et les 2 supplémentaires sont pour Leers après le vote de la délibération afférente.

Diapo 10 :

La ville continue à soutenir le milieu associatif même si celui-ci participe souvent bénévolement aux efforts de gestion en utilisant leur réserve au lieu de demander de nouvelles subventions, je les remercie à ce sujet, sans compter bien sûr la mise à disposition de moyens particuliers tels que les équipements, la mise à disposition de locaux de personnel ou de matériel.

Diapo 11 :

La dette continue de baisser au gré des remboursements des emprunts depuis, ce sont des emprunts qui sont souvent vieux de plus de 25 ans. La ville n'a effectué aucun emprunt depuis 2005, un emprunt d'ailleurs obligatoire dans le cas du PRU 1, nous n'en avons pas besoin et qui a été limité au minimum demandé ce qui explique le petit méplat que vous avez entre 2005 et 2006.

Diapo 12 :

Nos ratios sont donc excellents, ils sont néanmoins relativisés dans la comparaison avec d'autres collectivités car les périmètres sont rarement identiques, ils permettent de voir une tendance, le plus significatif est évidemment celui de l'encours de la dette très loin du ratio national, je vous laisse regarder les ratios rapidement avant de changer.

Diapo 13 et 14 :

Le budget supplémentaire de la ville, de la Blanchisserie et du Zéphyr dont les 2 derniers sont pour rappel présentés en hors taxes. L'équilibre général du budget supplémentaire de la ville présente une section de fonctionnement à hauteur de 5 917 618. 38 euros soit exactement l'excédent de 2016 constaté et une section d'investissement à hauteur de 15 122 133. 37 euros dans laquelle on y retrouve l'ensemble des écritures d'ordre et de reports ou de fonctionnements capitalisés.

Diapo 15 :

Le BS de la Blanchisserie ne comporte plus aucune écriture nouvelle, l'objectif étant de clore les comptes cette année, seules les affectations de résultats sont reprises en compte.

Diapo 16 :

Le BS du Zéphyr comporte la subvention d'équilibre, l'estimation des recettes supplémentaires et les dépenses nouvelles notamment de prise en compte des acomptes 2018 et une partie des achats de la programmation prochaine.

Diapo 17 et 18 :

Voyons maintenant les dépenses principales du BS de la ville. En fonctionnement, on retrouve les dépenses d'actualisation des moyens généraux, je dois dire que les

changements de DGS et de Direction des Services Techniques et d'Aménagement ne sont pas propices à prendre en compte et évaluer correctement les orientations souhaitées par la nouvelle direction lors du BP. Le BS corrige ainsi un peu le tir sur un certain nombre de lignes budgétaires afin de les faire correspondre aux volontés de réorganisation, de sécurisation voire au coût du futur déménagement des services pendant les travaux.

Diapo 19 :

De même, l'extension de la Police Municipale mutualisée vers Leers modifie le périmètre et les moyens nécessaires à notre service de police. Elle nous permet également de revoir l'organisation et le fonctionnement de ce service de Police Municipale.

Diapo 20 et 21 :

Ou encore pour l'Education Jeunesse qui prend en charge les nouvelles orientations du PEDT, la modification des menus des cantines pour la prochaine année scolaire et quelques actions à financer dans le cadre du PIA Jeunesse. A l'approche de la convention de renouvellement urbain de la réorganisation de l'offre sociale sur notre territoire plus partenariale, plus programmatique d'ailleurs et plus cohérente, des études menées avec la CAF sur une convention territoriale de gestion CTG expérimentale sur Hem et sur une étude de préfiguration du FISAC pour le commerce et l'artisanat vont nous permettre d'avancer sur le projet de réinsertion des quartiers et de ses habitants dans une ville solidaire et responsable.

Diapo 22 :

La Culture est au rang des priorités. C'est elle qui permet la mixité sociale, la découverte de l'autre, de l'histoire, du patrimoine, des cultures existantes sur la ville. Outre, la subvention d'équilibre du Zéphyr pour le budget annexe, des crédits pour l'Aventure ou pour un accès pour tous aux spectacles culturels du Zéphyr sont prévus pour le prochain semestre en expérimentation.

Diapo 23 et 24 :

Comme indiqué précédemment, les crédits destinés à faire face aux travaux d'extension de la mairie sont prévus, locaux modulaires, loyers pour les locaux pendant la période intermédiaire, coût du déménagement, assistance informatique. Une enveloppe d'urgence de 100 000 euros est également prévue pour faire face à des coûts cachés dans le cadre de ce déménagement. Tous les crédits nécessaires à la maintenance des équipements sportifs, culturels ou scolaires sont réinscrits, éventuellement en les transférant de la section investissement à la section fonctionnement. Je vous laisse regarder les diapos pour avoir le détail notamment de l'église Saint Corneille, la maintenance des aires des jeux et fitness. Il y a la 24 et la 25 également, les marchés de toitures, le PPI écoles, le PPI social avec les aires de jeux, les aires de fitness et le PPI sécurité.

Diapo 26 et 27 :

Voyons maintenant la section d'investissement du BS de la ville. Plusieurs dépenses PPI 2016 non engagées sont tombées dans l'excédent, sont réinscrites ou transférées de l'enveloppe d'urgence vers de nouveaux chantiers apparus, la Maison du Portugal par exemple où la toiture fuit, la restauration scolaire, les aires de jeux de la Petite Enfance, l'accessibilité du Jardin des Perspectives par exemple.

Diapo 28 :

La salle Dubus voit également ses crédits de remise en état et de création de gradins, bondir de 619 000 euros afin de terminer les travaux pris d'avance sur le crédit de PPI de 2018 à 2020.

Diapo 29 :

Nous poursuivrons la protection des terrains de la Marque Rivière par le complément du platelage afin de marcher à pied sec. Vous l'avez vu si vous êtes venus le 1er avril pour la Fête du poisson donc cette dépense pour 100 000 euros pour l'acquisition et la préservation des terrains bordant la Petite Marque jusque Forest-Sur-Marque pour 590 000 euros sachant que dans ses 590 000 euros, il y a une partie qui avait été votée et qui a été annulée pour les réinscrire à la bonne ligne de crédit.

Diapo 30 :

Les premiers crédits de réhabilitation du Parc du Centre ou on l'appelle aussi Parc de la Mairie sont inscrits. L'objectif est de remodeler le parc en intégrant de façon paysagère, le stationnement de la mairie mais également la partie promenade et le parking Dubus qui va se trouver à côté la salle Dubus, le tout pour 715 000 euros.

Diapo 31 :

La mise aux normes de l'Hôtel de Ville avec son accessibilité pour personnes à mobilité réduite est complétée par 660 000 euros de crédits dont 600 000 euros pour le nouveau standard téléphonique. A priori avec ces crédits-là, nous bouclerons l'ensemble des crédits nécessaires pour ces travaux.

Diapo 32 :

On retrouve également la suite des crédits nécessaires à la transformation de la ferme Braquaval en lieu d'économie sociale et solidaire où en lieu de co-working.

Diapo 33 :

La ville va équiper le nouveau poste de Police d'un nouveau CSU, centre de supervision unifié, plus performant, afin de collecter les images des caméras vidéo, de mobilier plus moderne et de matériels et équipements pour les policiers municipaux dont la création d'ailleurs d'une brigade canine.

Diapo 34 :

Les terrains multisports du Triangle des Saules et de l'avenue Calmette vont être modernisés. Le terrain Calmette situé à l'intérieur du site André Diligent sera couvert, les 2 terrains pour 400 000 euros. Le terrain synthétique Hidalgo sera entièrement rénové pour 594 000 euros, il y a quelques travaux en plus que cette rénovation mais vous verrez ça, soit aux Techniques, soit aux Sports lors d'une réunion, on présentera l'ensemble des travaux à réaliser.

Diapo 35 :

410 000 euros sont inscrits pour la réalisation de l'entrée et du stationnement devant la salle de sports Dubus, sont donc en plus des 710 000 que l'on a vu tout à l'heure, le tout pour 410 000 euros et 50 000 euros pour la création de parkings disséminés dans la ville pour améliorer la qualité de vie des habitants et leur permettre de stationner leurs véhicules en dehors des trottoirs et de permettre aux PMR de pouvoir utiliser ces trottoirs en toute sérénité et en toute sécurité.

Diapo 36 :

Enfin, la ville va se doter de 2 nouveaux panneaux d'informations lumineux dont les emplacements restent encore à déterminer par la Commission de Communication et les équipements publics hors écoles et crèches seront équipés de wifi pour le personnel et les visiteurs ou usagers.

Je vous remercie de votre écoute, j'essaye d'être le plus court possible pour laisser le maximum de temps aux débats et aux questions, merci.

Madame Karima CHOUIA. Alors comme je le répète régulièrement, il existe une continuité entre la définition du projet politique et la séquence budgétaire. En un mot, on prend la mesure aujourd'hui de vos choix, de vos orientations politiques au travers du budget, il est important de garder en tête qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise situation financière en soi, il y a surtout des choix non assumés ou des gestions mal maîtrisées. Une gestion financière peut apparaître bonne en apparence mais masquer les choix futurs non financés, ça a été le cas par exemple du Zéphyr qui a été entièrement pris en charge en investissement sur les deniers communaux mais qui en fonctionnement, continue à coûter et qui est en déficit d'exploitation aujourd'hui, aussi minime soit-il, il l'est. Cette illustration est la déclinaison même de votre projet, on a beaucoup de crédits d'investissement, on marque la ville de pierres, de bâtiments au détriment de crédits de fonctionnement qui vont permettre de faire vivre ces mêmes équipements et d'apporter de la relation humaine dans la ville. Plusieurs remarques qui vont suivre sur des points particuliers de ce compte administratif 2016, j'ai fait une comparaison des comptes administratifs des 3 derniers exercices en tout cas, sur les ratios pour me permettre d'avoir une vision un peu

rétrospective des tendances récentes et sur une période de 3 ans. Alors nos dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, elles sont quasiment au même niveau en 2016 qu'en 2013 alors que la population a évolué, on a gagné 1 365 habitants sur la même période. Le produit des impositions directes a lui, diminué sur les 3 exercices, les recettes réelles de fonctionnement ont légèrement baissé et elles sont à un seuil inférieur en 2016 qu'en 2013, c'est donc nos ressources disponibles qui ont baissé sur les 3 dernières années, cependant ce ratio est à mettre en comparaison avec les dépenses réelles de fonctionnement puisque c'est les recettes et on constate qu'en fait, on reçoit plus de recettes de fonctionnement que ce qu'on dépense, ce qui fait sur le CA 2016, une économie réalisée de 130 euros par habitant donc 2 457 000 euros. Les dépenses d'équipement brut sont en baisse sur les 3 derniers exercices, notre effort actuel d'équipement est donc en baisse également, j'aurais aimé apprécier ce taux en le comparant avec le ratio des recettes d'emprunts et des dépenses d'équipement mais c'est un ratio qui n'est pas obligatoire, on ne le retrouve pas dans le document, je me suis basée sur votre agrégé en fait, que vous avez fourni en annexe. D'ailleurs, dans cet agrégé, l'encours de la dette est à zéro en 2016, c'est inscrit dans le document. Là vous nous présentez un encours de la dette à 45 euros par habitant soit, il y a une contradiction, soit il y a une erreur, l'agrégé nous dit que finalement, on n'a plus de dette au 31 décembre 2016, manifestement ce n'est pas le cas. Le taux d'endettement de la commune est à 3.10 %, la charge due à la dette n'est pas très élevée, c'est une charge qui n'a pas beaucoup évolué entre 2015/2016 puisqu'on est passé de 3.42 % à 3.40 %, c'est plutôt une bonne chose et de toute façon, on est favorable à une utilisation avec parcimonie de l'emprunt, on aurait eu la même démarche si on était aux affaires. La dotation globale de fonctionnement, si elle semble diminuer sur les chiffres entre 2013 et 2016, elle a en fait augmenté puisqu'elle est au regard de la population qui a augmentée et on a toujours une DGF qui reste plus élevée à Hem que celle du reste de la strate. J'aurais aimé avoir un ratio de coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, en gros, quelle est la pression fiscale sur notre commune ? C'est aussi un ratio qui n'est pas obligatoire à mettre dans l'agrégé mais pourquoi pas ? Ça permet de donner une indication. Notre capacité d'autofinancement a augmenté en 2016 après avoir diminué entre 2013 et 2015, on a donc de la latitude pour financer de nouveaux investissements. Cependant dans ses financements de nouveaux investissements, je trouve qu'il manque régulièrement un volet prospectifs dans les documents sur les grands investissements et l'adaptation à la réalité des besoins sur la mise aux normes PMR, sur l'accessibilité etc. Ces investissements régulièrement, on repasse des budgets supplémentaires, on vote quelque chose, est-ce que c'est possible de les avoir sur plusieurs années ? On répartit sur plusieurs années, on recourt à l'emprunt, à pas l'emprunt, comment on fonctionne ? Je trouve qu'il manque cet élément-là pour que je puisse me positionner pleinement et entièrement sur ces budgets. Une analyse de chiffres, j'ai repris juste quelques chiffres, les énergies, les charges de personnel. On se rend compte que la baisse des énergies est amorcée, j'attire simplement l'attention encore, même si le montant est très minime finalement, c'est 1 000 000 d'euros à peu près les énergies tout cumulé donc ce n'est pas grand-chose sur le budget annuel de la ville mais l'énergie aujourd'hui est bon marché, on a des opérations de grand carénage qui sont prévues et qui risquent de coûter bien plus cher que ce qui est prévu par les fournisseurs, on n'est pas à l'abri d'un retournement de situation qui grèverait un peu plus les finances communales. Sur les charges de personnel et la rémunération, on remarque un équilibre qui est quasi équivalent entre les années 2013 et 2016 cependant, la part des rémunérations des titulaires a légèrement baissé, elle a diminué de 41 000 euros en gros et celle des non titulaires a légèrement augmenté, 46 000 euros sur la même période. Alors on met régulièrement en avant aussi le coût des animateurs périscolaires sauf que sur ces 3 années-là, 4 années d'exercice, 46 000 euros d'augmentation en non titulaires, 41 000 de baisse en titulaires, ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel je trouve, qui ne vous coûte pas énormément en personnel, par contre, je suis interpellée sur le fait que la part des personnels non titulaires reste importante, c'est à peu près 2 500 000 d'euros pour des titulaires à 3 500 000, la part est importante. Sur les excédents, tous les budgets sont

quasiment présentés en excédent sauf le Zéphyr très bien, on a des excédents en investissement, ils viennent abonder des projets qui sont déjà votés, budgétés en équilibre mais finalement, on ne sait pas sur combien d'années ces investissements se financent. Sur les budgets supplémentaires, si un certain nombre de choix nous paraissent judicieux et nécessaires pour bien vivre ensemble, le Zéphyr nous pose toujours question, vous l'aurez compris, je pense, je trouve qu'il manque une politique d'exploitation de l'équipement qui a un peu de mal à démarrer, qui n'a pas encore sa vitesse de croisière, on le remarque aussi avec certains spectacles qui sont annulés même si on a des recettes de billetterie qui sont supérieures à ce que vous avez imaginé, il y a quand même des spectacles qui, à aujourd'hui sont annulés. Afin d'être bien au clair sur mes choix de vote, je vais m'abstenir sur l'ensemble des délibérations qui sont liées au budget parce que j'ai besoin pour me positionner, d'avoir une vision qui est la plus globale possible à plus long terme avec une analyse prospective qui soit faite pour que je puisse cerner les conséquences financières de la mise en œuvre des projets d'investissement en étudiant les différentes modalités de financement possible par de l'endettement, par un prélèvement sur le fonds de roulement, par une augmentation de la fiscalité, c'est des choses qui se prévoient à l'avance et j'aimerais en discuter avant en appréciant l'impact des projets sur les grands équilibres de la commune également, les conséquences sur les charges de fonctionnement et in fine sur la capacité d'autofinancement aussi. Aujourd'hui j'estime que ces données me manquent pour pouvoir me positionner pleinement donc je vais m'abstenir. Mon collègue Moussa BACHIRI va également s'abstenir sur toutes ces délibérations.

Monsieur André BISCOP. Je voudrais simplement vous signaler qu'au niveau des économies d'énergies, il y a un budget qui a été mis en place sur les 6 années du mandat et donc à raison de 100 000 euros par an ainsi que pour l'accessibilité, c'était la même chose donc des 2 côtés vous avez la réponse à votre question.

Monsieur Pascal NYS. En ce qui concerne les différences entre titulaires et non titulaires, je pense qu'il suffit simplement de regarder ce que nous coûtent les TAP et vous avez la réponse à votre question. Aujourd'hui, on a forcément un gros déséquilibre et avec les gens que l'on emploie pour animer les TAP donc, à partir de là, forcément on a énormément de gens avec des contrats très courts et donc effectivement, ils seront non titulaires.

Monsieur LECLERCQ. Je vais répondre quelques infos concernant le Zéphyr parce qu'effectivement à chaque fois qu'on parle du Zéphyr, notre opposition se fait toujours remarquer sur le sujet en stipulant qu'il coûte cher. Effectivement Madame CHOUÏA, la Culture coûte cher mais la Culture est importante dans nos territoires et lorsque vous regardez le budget supplémentaire, vous pouvez remarquer que nous avons mis en place pour la prochaine saison des dispositifs supplémentaires pour pouvoir accueillir encore davantage des publics qui n'ont pas accès à la Culture aujourd'hui, avec des dispositifs comme le Pass Culture, comme l'abonnement Zéphyr que l'on va mettre en place dès la prochaine saison donc forcément, le fait d'avoir des dispositifs comme cela, impactent bien évidemment le budget global du Zéphyr mais c'est une volonté politique de les mettre en place. Le Zéphyr sur la saison 2016/2017, c'est 30 rendez-vous effectivement, 2 ont été annulés mais ce n'est pas la faute de la ville, ce sont les artistes qui ont annulé purement et simplement leur tournée donc évidemment, on a dû annuler. "Hyphen-Hyphen" a annulé sa tournée, "Biyouna" également donc évidemment, on n'a pas pu les accueillir mais ce n'est pas la ville qui est fautive, ce sont les artistes, uniquement le dernier "Superbus" a été annulé faute de personnes inscrites à ce concert mais c'est le seul sur toute la saison, les autres sont indépendants de la volonté de la ville, ce sont les artistes qui ont annulé purement et simplement leur concert, on n'y peut rien et je suis le premier déçu de ne pas les avoir accueillis sur Hem. Ces 30 rendez-vous sur la saison qui se termine, c'est 25 000 spectateurs et visiteurs qui sont venus au Zéphyr et je suis très fier pour cette 2ème saison d'avoir accueilli autant de spectateurs et de visiteurs au Zéphyr qui commence à se faire

connaître au-delà de nos frontières hémisphériques, j'y suis à chaque spectacle, je vous y vois rarement donc dire que le Zéphyr marche peu ou n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière, ... mais effectivement, on va démarrer la 3ème saison au mois de septembre qui s'annonce très riche, très diversifiée, en artistes, en type de concerts et de spectacles, je pense qu'on fera un très bon cru pour la prochaine saison qui va démarrer dès le mois d'octobre. Vous aurez prochainement fin mai, début juin, la plaquette qui va sortir avec des rendez-vous assez riches et assez diversifiés, je le disais à l'instant, et pour toutes les catégories sociales pour les petits, les plus grands, les plus âgés, les plus jeunes. Quelques noms, je peux déjà vous les dévoiler ce soir comme ça vous pourrez déjà le noter et être à l'affût dès que la plaquette sortira donc les 1er et 2 juin, vous aurez 2 journées exceptionnelles pour devenir abonnés du Zéphyr, vous pourrez toute une après-midi de 14 heures à 20 heures, venir au Zéphyr durant ces 2 jours et devenir abonnés avec des tarifs privilégiés pour pouvoir vous inscrire à quelques concerts. On va accueillir pour la prochaine saison Abd Al Malik, Dee Dee Bridgewater, Kamel le magicien, Chantal Ladesou, Chantal Goya, Jeff Panacloc, voilà ces quelques noms que je vous divulgue ce soir, il y en aura d'autres. On accueille les artistes nationaux voire internationaux mais je rappelle que le Zéphyr est également ouvert à nos associations locales qui utilisent le Zéphyr et lorsque nous mettons à disposition ces locaux pour nos écoles de disciplines, notamment l'Aventure, Ainsi Danse etc. d'autres manifestations Ville se font également au Zéphyr et là c'est un coût plein pot pour la ville, le banquet des Aînés, les vœux, tout cela on n'a pas de rentrées, on n'a que des dépenses donc forcément cela impacte le budget global du Zéphyr d'où le déficit qui comme l'a dit Monsieur le Maire, est nettement inférieur à ce qu'on avait imaginé parce que le Zéphyr marche mieux que nos projections financières donc on est ravi de l'avoir et le but pour la prochaine saison, c'est d'arriver bien évidemment à un équilibre. Je rappelle que lorsqu'on avait imaginé ce Zéphyr, on l'a investi, on a eu quasiment très peu de subventions externes, c'est pas faute de les avoir demandées, cela n'a eu aucun impact pour nos hémisphériques, puisque les impôts locaux n'ont pas augmenté, Madame CHOUIA, cela n'a eu aucun impact pour nos habitants, le fonctionnement était prévu puisque nous avons budgétisé 150 000 euros de fonctionnement en plus tous les ans. Effectivement, on est un peu plus aujourd'hui mais pas beaucoup plus et l'objectif à terme, c'est 50 000 euros soit respectés et c'est ce qu'on se fixe pour la prochaine saison si nos perspectives financières telles qu'on les a imaginées en préparant ce budget et cette programmation, je pense qu'on devrait y arriver d'autant plus qu'aujourd'hui, on a de plus en plus d'entreprises qui nous sollicitent pour venir au Zéphyr pour des conventions, des colloques, etc. Nous avons des mécènes qui aussi viennent nous voir, on devait passer Ramery ce soir mais bon comme la convention n'est pas revenue, on la passera au prochain Conseil Municipal. Voilà, on essaie de trouver des financements extérieurs, des locations, pour pouvoir justement compenser le déficit qui est forcément là puisque lorsqu'on ne prête pas la salle à des associations ou lorsque la ville utilise ses propres locaux, on ne se prend pas de loyer bien évidemment, forcément, on a un impact financier mais j'espère et je souhaite pour le budget 2018, que nous arrivions à un équilibre avec un plafond à 150 000 euros maximum et pourquoi pas moins.

Monsieur Etienne DELEPAUT. Madame CHOUIA, je voulais dire que si la Culture a un coût et vous ne cessez de le dire, moi en tant que responsable des équipements sportifs, j'ai aussi le plaisir d'avoir de nombreux équipements sportifs coûteux et on n'a pas les mêmes réactions de votre part. Or, on a fait aussi beaucoup de travaux et on en fait encore et ce n'est pas forcément pour qu'ils soient rentabilisés, c'est pour le bien-être de tous les hémisphériques et c'est exactement la même démarche que la Culture et je ne comprends pas comment vous n'arrivez pas à l'intégrer.

Madame Karima CHOUIA. Je ne parle pas de rentabilité, une salle de sport n'a pas le même coût que le Zéphyr qui a coûté sept millions d'euros à la ville, je dis que, à chaque fois, on passe les investissements et que les dépenses de fonctionnement qui sont induites à

ces équipements, on ne les voit pas. Effectivement, je mets à chaque fois en avant le Zéphyr qui a coûté sept millions d'euros plein pot sur la ville, c'est vos choix, vos choix politiques, à côté de ça, il y a d'autres choses qui à mon sens, sont plus importantes, auraient nécessité d'autres investissements, d'autres dépenses pour les hémois, pour un plus grand nombre de hémois et c'est ce que je mets en avant, je ne parle pas expressément de rentabilité.

Monsieur Etienne DELEPAUT. Au passé, on a investi beaucoup dans les équipements sportifs, je ne vais pas vous faire tout le détail de ce qu'on a à Hem, maintenant c'est la Culture.

Monsieur VERCAMER. On peut peut-être rajouter quelques réponses à vos questions, je dois vous féliciter, Madame CHOUIA, franchement votre intervention est très intéressante, très technique, je le reconnais, beaucoup de gens ici autour de la table ont dû être un peu perdus avec les ratios que vous avez utilisés, que vous avez mentionnés mais vous avez tout à fait le droit de la faire, ce sont des ratios publics et qui sont généralement au bout du compte administratif, j'avoue que je n'ai pas eu le temps de l'ouvrir, donc je n'ai pas regardé ce qui était au bout mais je pense qu'il doit l'être puisque c'est une règle obligatoire et donc vous avez tout à fait le droit de l'utiliser et vous avez pu les comparer d'une année à l'autre. C'est vrai, nous avons des ratios qui évoluent de manière parfois erratiques, c'est le cas notamment pour la dépense d'équipements. La dépense d'équipements par habitant n'est pas linéaire. Pourquoi n'est-elle pas linéaire ? Parce que vous connaissez malheureusement les procédures que nous avons des réalisations des équipements qui sont longues, lourdes, qui offrent parfois des recours, qui offrent parfois des lots infructueux qui retardent les équipements pour les habitants et qui malheureusement, gèlent aussi les crédits inscrits au budget parce que vous le savez comme moi, lorsqu'on lance un équipement, il vaut mieux avoir les crédits inscrits au budget parce que c'est la Loi. A partir du moment où on prend la délibération, on indique que les crédits seront inscrits au budget donc c'est ce que je fais, et lorsque vous faites un équipement tel que la mairie qui va coûter 4 millions d'euros, que l'on inscrit au budget et que les travaux sont retardés pour des questions de procédures, pour des questions de marchés publics ou d'autres, eh bien évidemment, elles ne sont pas dépensées et donc quand vous prenez les dépenses d'équipement réelles, vous n'avez pas la dépense, elles ne sont pas dedans mais cela ne veut pas dire que l'on ne veut pas faire l'équipement donc c'est assez erratique parce que nous faisons de gros équipements et la mairie est un exemple, Dubus en est un autre et un certain nombre d'autres qui peuvent être pris en exemple et donc c'est pour ça que ces ratios sont difficilement comparables d'une année sur l'autre en plus, je vous rappelle qu'en 2016, on a changé de Directeur des Services techniques qui est arrivé en août, il y a bien sûr eu un tuilage avec l'ancien mais n'empêche que le nouveau Directeur des Services Techniques a dû rentrer dans tous les dossiers, s'approprier les objectifs que nous nous fixons, s'approprier des projets, rentrer dans les procédures de marchés, comprendre la finalité de nos intentions et donc forcément; ça a retardé un peu les équipements et lorsqu'on regarde la courbe de dépenses d'équipement depuis 20 ans chaque fois que nous avons eu un DST qui a été remplacé, à chaque fois nous avons une baisse dans les dépenses d'équipement et donc on est descendu généralement à six millions alors que la moyenne est entre 8 et 10 chaque fois. Je pense que cette année, on est à 6 900 000, on a effectivement ces ratios qui ne sont pas linéaires et qui sont difficiles à suivre. Par contre, sur les autres ratios, je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Vous nous dites les dépenses de fonctionnement sont en baisse, eh bien oui, à partir du moment où l'Etat diminue ces dotations, forcément les recettes de fonctionnement baissent, alors c'est vrai qu'elles sont compensées en partie par la dotation de solidarité urbaine, par des dotations complémentaires parfois qui ne baissent pas ou qui augmentent mais n'empêche que la DGF qui a été la première dotation de la ville, lorsqu'elle prend 800 000 euros de moins sur 3 ans, forcément la recette par habitant diminue, on peut faire ce qu'on veut, si il y a une ville qui augmente dans le paysage politique actuel, vous m'expliquerez comment elle fait. Effectivement, cela baisse et donc si les recettes baissent, il

vaut mieux baisser les dépenses parce qu'au bout d'un moment, on aura un effet ciseaux qui nous mettra en déficit et auquel cas, lorsqu'on est en déficit, on appelle ça la mise sous tutelle préfectorale parce que nous avons un déficit budgétaire parce que le budget de fonctionnement doit être équilibré y compris avec un remboursement de la dette, c'est à dire que la dépense de fonctionnement plus le remboursement de la dette doit être au moins égale aux recettes de fonctionnement, c'est la règle budgétaire pour les collectivités territoriales et donc forcément à un moment donné, si on ne diminue pas les dépenses alors que les recettes diminuent, on va avoir un effet ciseaux qui va nous mettre en difficulté et donc on baisse les dépenses. Comment baisse-t-on les dépenses ? On essaie de les répartir de façon à éviter de pénaliser l'habitant, de pénaliser l'usager mais malheureusement on n'y arrive pas toujours, 800 000 euros sur 20 millions, cela fait quand même des grosses sommes, si on ne veut pas pénaliser les habitants et qu'on veut les répartir, on essaie de les répartir mais au bout d'un moment, on ne peut pas faire autrement et donc on essaie de maintenir la masse salariale et lorsqu'il y a un départ, on ne le remplace pas forcément, on essaie de répartir la charge de travail, on essaie de tenir comme ça mais quand on a en même temps l'Etat qui par exemple, nous demande de faire des activités périscolaires et nous demande d'embaucher des non titulaires puisque vous les évoquiez tout à l'heure que les non titulaires étaient en hausse ou en tout cas pesaient lourdement dans le budget parce que les temps d'activités périscolaires, les ALSH, les garderies périscolaires, tout ça, ce sont des non titulaires qui les font pour la plupart. Quelques-uns sont titulaires annualisés mais relativement peu, la plupart du temps, ce sont des gens qui sont non titulaires qui le réalisent et donc forcément on a un nombre de non titulaires important. Après vous nous indiquez 2 choses qui sont contradictoires, la première vous nous dites les dépenses d'équipement sont en baisse puis après vous nous dites, vous faites beaucoup trop d'équipements et vous ne prévoyez pas le fonctionnement des équipements, oui et je vous ai expliqué pourquoi notamment en 2016, nous continuons à faire notre programme alors peut être que ce n'est pas à vous que l'on avait présenté, je le reconnais, le planning sur le programme d'investissements sur le mandat, mais nous l'avons fait en Commission Finances, c'était peut-être votre prédécesseur, je le reconnais humblement, peut-être qu'on devrait le représenter à une prochaine Commission Finances mais nous avons au début de mandat présenté le plan d'investissement sur la durée du mandat en expliquant combien on allait dépenser en investissement, quelles étaient les préférences financières en matière de fonctionnement et on avait d'ailleurs regardé et observé qu'on pouvait réaliser la totalité de ces équipements et qu'on pouvait prendre en charge le fonctionnement induit donc, ça avait été montré à l'époque, peut-être faudrait-il refaire l'exercice pour la prochaine Commission Finances, je le ferai avec plaisir parce qu'en plus j'aime bien ça, on peut passer quelques minutes à regarder ça et à en discuter, je n'y vois pas d'inconvénient sur ce sujet bien au contraire. Alors il y a une chose aussi qu'il faut que vous sachiez vous n'étiez pas en début de mandat, nous avons voté en début du mandat ce qu'on appelle le GOPH, guide des orientations politiques hémoyennes dans lequel nous avons indiqué tout ce que nous allons faire dans le mandat donc ça été voté ici par le Conseil Municipal, je ne sais plus si votre prédécesseur l'avait voté, je ne me souviens plus mais en tout cas, on avait voté ce GOPH qui permettait de voir la totalité des équipements et des projets que nous faisons pendant le mandat et qui reprenait d'ailleurs le programme électoral sur lequel nous avons été élus donc moi, je suis sur ce plan de marche là et d'ailleurs les projections financières que nous avons présentées en Commission Finances étaient la résultante de ce GOPH que nous avons présenté à l'époque et s'il faut le refaire, je le referai, je comprends que ce n'est pas facile de prendre la parole sur des sujets financiers, qu'on n'a pas de vision globale parce que pour moi, le débat ce n'est pas de planquer les chiffres, de planquer les projets, c'est bien d'avoir un débat d'idées sur les orientations que vous pourriez faire, j'ai d'ailleurs compris qu'un nombre d'orientations était les mêmes que les nôtres et que d'autres n'étaient pas d'accord et c'est d'ailleurs normal sinon vous seriez dans notre équipe. Sur l'encourt à zéro, ça doit être une coquille parce que l'encourt fin 2016, il y a 842 424 euros exactement. Il était sur le diaporama mais il doit y avoir une erreur dans le document, on va le faire

corriger, vous avez tout à fait raison de le signaler, c'est une erreur de ma part, cela baisse peu parce que c'était des prêts sur 30 ou 40 ans que nous avons à l'époque et donc à la fin, on avait que ceux du remboursement de capital, il n'y avait quasiment plus d'intérêts de la dette mais ça baisse très peu, on a un peu moins de 100 000 euros de remboursements de capital chaque année, j'avais même dit à la Direction des Finances peut-être que cette année, on pourrait rembourser une fois pour toute mais comme on avait pas mal de projets à faire, on ne va pas le faire mais peut-être qu'un jour ou l'autre, ce serait intéressant de rembourser une bonne fois pour toute la dette et que l'on soit tranquille avec ça plutôt que d'avoir un peu moins chaque année et de traîner cette dette qui s'effiloche d'année en année, on a encore à mon avis une bonne dizaine d'années. Potentiel fiscal, oui on pourrait mais c'est plutôt du débat de Commission Finances sur des documents, c'est des choses qui sont publiées d'ailleurs sur le site du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Collectivités Territoriales, vous pouvez le trouver facilement, sachez que si nous nous trouvons dans les 120 villes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres de France, c'est parce que le potentiel fiscal est l'un des plus faibles de France parce que c'est basé là-dessus donc de nous dire que le potentiel fiscal est important, non, on fait partie des 120 villes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres de France, si vous allez sur le site vous trouvez tous les éléments mais généralement lorsqu'on fait le budget, on vous donne les éléments, vous avez un tableau avec l'évolution de la DGF effectivement, on ne vous donne pas le potentiel fiscal et on pourrait le donner. Sur la baisse des énergies, vous en êtes satisfaite, moi aussi, vous savez que c'est un projet qu'on a mis en place avec un certain nombre d'Elus autour de la table ici, on commence à constater la baisse des énergies, non pas seulement en budget mais également en puissance, c'est-à-dire que nous avons besoin de consommation énergétique parce que nous changeons tous les points lumineux, peut-être que Monsieur PASTOUR pourrait dire combien on a baissé de points lumineux.

Monsieur PASTOUR. Depuis un an, on a équipé 1 865 points lumineux sur la ville sur 3 300 avec des abaisseurs de tension et on a donc eu une baisse en un an de 190 000 watts dans l'année et ce qui fait une économie à peu près de 17 000 euros par an sur la consommation de l'éclairage public et on le communique maintenant parce qu'on voulait voir si les habitants s'en apercevaient et on n'a eu aucune remarque comme quoi, au milieu de la nuit, l'éclairage baissait en puissance lumineuse sachant qu'il y a quand même presque 2 000 points lumineux qui baissent de puissance sur la ville.

Monsieur VERCAMER. Comme la plupart des villes d'ailleurs de la métropole lilloise, nous faisons des travaux dans les bâtiments de façon à les isoler et à faire des économies et c'est là où je reviens à la politique d'investissement. La politique d'investissement n'est pas anodine parce que la plupart des investissements que nous faisons, c'est pour moderniser les équipements que nous avons, la salle Dubus, les écoles, le Zéphyr est un nouvel équipement, mais sur les autres équipements, nous les modernisons et quand nous modernisons les équipements, nous faisons des économies parce que derrière bien évidemment il y a moins de consommations énergétiques parce qu'on en profite pour mieux isoler, pour changer le système de chauffage, le système d'éclairage, d'eau éventuellement et donc nous faisons des économies donc en fait, lorsque nous modernisons un équipement ou que nous faisons des dépenses d'équipement, nous avons en retour une baisse des demandes de crédits de fonctionnement et donc, je ne vois pas pourquoi j'arrêterai cette politique parce qu'aujourd'hui nous continuons à faire cela et je suis sûr que la salle Dubus quand elle sera rénovée, elle consommera moins qu'elle ne consomme aujourd'hui parce qu'on en train de changer entièrement les systèmes de chauffage, d'éclairage, d'eau et on aura moins de consommations sur la salle Dubus. C'est vrai que ce n'est pas le cas du Zéphyr, je sais bien que c'est votre cheval de bataille mais reconnaissez quand même, Madame CHOUIA, que nous avons estimé le coût des spectacles, le déficit sur la partie spectacles de 150 000 euros sur lequel il fallait rajouter en gros entre 70 000 et 100 000 euros de charges qui étaient transférées de la ville vers le Zéphyr, c'était des choses qui

étaient faites salle Leplat, l'EOH, le repas des Aînés, etc. Ces dépenses font partie maintenant du budget annexe du Zéphyr. On avait estimé le déficit global de l'année à 223 000 euros, sauf que dans ces 223 000 euros, on a fait 69 000 euros d'investissement qui n'étaient pas prévus dans ce déficit donc en fait, on fait 69 000 euros de mieux que ce qu'on avait prévu au départ, ce n'est quand même pas mal. Je pense que l'on peut se satisfaire d'avoir mieux géré que ce qu'on avait pensé surtout qu'en général, on a plutôt tendance à serrer les budgets donc ceux qui ont utilisé le Zéphyr ont plutôt mieux géré. Mieux géré parce qu'il y eut plus de recettes, vous avez vu, on réinscrit 150 000 euros de recettes qui n'étaient pas prévues, on a eu plus de locations et puis, on a un peu moins de coûts d'utilisation que prévu, c'est tant mieux, un petit peu à la fois le Zéphyr va rentrer dans le rang, il nous coûtera, j'espère le moins possible mais vous savez, Madame CHOUIA, c'est un équipement culturel et la Culture, c'est ce qui reste, qu'on a tout oublié. Je pense que c'est vraiment un sujet important. Il est important que les gens puissent bénéficier de la Culture, vous voyez que le programme est de plus en plus varié pour tous les publics, pour les jeunes et moins jeunes, les gens d'un milieu social plus et moins élevé. C'est un équipement qui est en train de prendre ses marques, qui est en train d'avoir un retentissement bien au-delà de nos frontières municipales et c'est un retentissement sur lequel vous devriez être aussi fière que nous. C'est un équipement pour lequel encore la semaine dernière, nous recevions une artiste nationale hémioise que vous connaissez sûrement, Saïda Jawad, qui était épatée de l'équipement, qui nous félicitait de cet équipement en disant c'est formidable, c'est vraiment un des meilleurs équipements que j'ai pu voir dans toutes mes tournées en province et donc ça me paraît important d'être fier de cet équipement qui en fait, ne nous coûte pas tellement cher parce que, quand vous voyez la subvention que nous versons à la piscine des 3 Villes par exemple qui est à un peu plus de 200 000 euros, quand vous voyez que l'on peut verser à la Maison de l'Emploi à peu près 250 000 euros ou pour d'autres budgets, c'est un équipement qui est tout à fait raisonnable en coût et qui offre une panoplie culturelle importante à nos hémiois et qui permet surtout de les accueillir de manière plus sympathique qu'avant où ils étaient dans une salle de sports froide, mal équipée, mal adaptée au public présent dans cette salle. J'en suis fier, j'espère qu'un jour ou l'autre, on vous convaincra, sachez que la Culture coûtera toujours. Je me rappelle d'un Président de République qui disait : le budget culturel devrait coûter 1% du budget. Si on mettait 1% du budget dedans, cela ferait 200 000 euros, on en est qu'à 150 000 euros.

Madame Karima CHOUIA. Je réponds juste sur la Culture. Ce n'est pas la Culture que je remets en cause, c'est le choix politique d'avoir mis sept millions d'euros pleinement et entièrement sur les deniers communaux pour faire cet investissement, ce n'est pas la politique culturelle puisque régulièrement j'en fait référence, que régulièrement je vote quand même toutes les délibérations, qu'on peut échanger aussi et que vous avez aussi fait des avancées sur l'accueil au sein du Zéphyr de personnes en situation financière un peu moins favorisées que d'autres, ça je le reconnais, je le dis simplement, c'est aussi notre moyen de vous dire que ça illustre parfaitement les choix politiques et budgétaires que vous faites. C'est tout, ce n'est pas la Culture que je mets en cause, c'est l'équipement et le coût que cela a fait.

Monsieur VERCAMER. Pour tout simplement terminer, nous en sommes très fiers parce que c'était un équipement promis dans le cadre de notre campagne électorale où je vous rappelle 80.86% l'ont plébiscitée si je puis dire donc il me paraissait normal que nous le réalisions.

Madame Thérèse NOCLAIN. Il faut aussi rappeler que nos aînés peuvent bénéficier de ce magnifique équipement pour le repas des aînés, qu'ils sont reçus maintenant dans des conditions dignes d'eux, avec confort et les gens de tous les quartiers viennent aussi au Zéphyr donc c'est quand même une chance aussi pour les hémiois.

Monsieur VERCAMER. Je vous propose de passer au vote. Pour le vote, je dois quitter la salle puisque c'est le compte administratif. Je vous propose de voter tous les comptes administratifs les uns après les autres, donc vous votez les 3 et après je reviendrai pour le reste.

Monsieur LECLERCQ. Je propose donc de voter les 3 comptes administratifs.

Vote de la délibération n°1 - budget principal de la ville : 2 abstentions

Vote de la délibération n°2 - budget du Zéphyr : 2 abstentions

Vote de la délibération n°3 - budget de la Blanchisserie : 2 abstentions

Monsieur LECLERCQ. On va demander à Monsieur le Maire de rentrer.

Monsieur le Maire, l'ensemble de votre équipe a voté massivement pour ces 3 comptes administratifs avec les absentions des 2 minorités. Bravo à vous et à toute l'équipe qui vous entoure au niveau de la gestion et des finances de la ville qui font qu'aujourd'hui, effectivement, nous pouvons faire de beaux investissements sur notre commune pour l'ensemble de nos habitants et je suis sûr qu'on pourra grâce à cette saine gestion continuer durant les années à venir, merci.

Monsieur VERCAMER. Monsieur Jean-François LECLERCQ, c'est moi qui vous remercie parce que si on a des résultats tels que nous avons présentés ici avec des excédents quand même significatifs, c'est aussi parce que vous, Elus, vous avez tous votre mission, votre délégation et vous les menez de manière à la fois passionnée mais aussi en faisant attention aux deniers publics, en essayant que l'euro dépensé le soit au profit de l'usager, au profit des hémois pour leur plus grand bien et je crois qu'ils nous le rendent bien et je pense qu'ils sont satisfaits pour une grande partie et c'est surtout grâce à votre implication et votre engagement. Je voudrais également remercier bien sûr les services de la ville, Monsieur Jérôme PLAISIER qui est maintenant là depuis un an, il a participé bien évidemment à la mise en œuvre des politiques publiques que nous avons décidées. Ce compte administratif, c'est la traduction de la mise en œuvre de cette politique publique, je remercie également les services financiers dirigés par Monsieur Christophe TONON qui suit d'une main de fer dans un gant de velours, les dépenses et les procédures budgétaires de façon à ce que nous soyons le plus dans les clous possible vis-à-vis du Trésor Public mais également vis-à-vis de ce qu'attendent les hémois, de leur administration municipale. Je voudrais bien sûr transmettre à l'ensemble des personnels de la mairie toutes les félicitations que je viens de recevoir ainsi que de vous les transmettre à vous également merci.

Je vous propose de passer au vote des délibérations n° 4, 5 et 6 qui sont les déterminations et affectation du résultat. On va voter les trois en même temps parce que c'est très technique, c'est l'affectation de résultats que l'on vient de constater dans les comptes administratifs de gestion.

Vote : 2 abstentions

Nous allons voter les budgets supplémentaires, la délibération n°7, le budget de la ville.

Vote : 2 abstentions

La délibération n°8, le budget du Zéphyr.

Vote : 2 abstentions

La délibération n°9, le budget de la Blanchisserie

Vote : 2 abstentions

10 – FISL – VIDEO PROTECTION

Monsieur VERCAMER. La Blanchisserie, vous auriez pu voter, il n'y a pas de dépenses et de recettes. Alors je continue avec la vidéo protection, vous savez que la ville met en œuvre un dispositif de vidéo protection, je dois dire qu'à chaque fois que nous passons dans les réunions publiques ou dans les assemblées générales des propriétaires ou des copropriétés, Monsieur Laurent PASTOUR en est témoin et Messieurs Pascal NYS et Philippe SIBILLE qui sont souvent avec moi dans ces assemblées, on constate que les habitants réclament à cor et à cri 2 choses. D'abord des aménagements de voirie pour que les gens roulent moins vite et la vidéo protection pour éviter d'avoir des problèmes de sécurité dans un quartier. Bien évidemment, nous n'allons pas équiper toute la ville de caméras de vidéo protection, nous avons décidé d'équiper les équipements publics, la protection des équipements publics, les secteurs stratégiques de la ville là où, il peut y avoir des points de rassemblement, d'insécurité qui peuvent se développer et donc nous avons mis en place un plan pluriannuel d'investissements sur plusieurs années qui comprend non seulement les caméras de vidéo protection mais également les matériels de sécurité dont nous avons besoin dans le cadre de Vigipirate et le Décret d'état d'urgence où on a beaucoup d'arrêtés préfectoraux ou de circulaires ministérielles qui nous arrivent en nous demandant des équipements de sécurité pour la moindre manifestation, pour les écoles, pour les équipements culturels ou sportifs. Dans ce PPI, il y a une partie à peu près de 100 000 euros destinés aux caméras et une partie qui est destinée aux équipements de sécurité souhaitée par l'Etat dans le cadre de ces manifestations. Alors bien évidemment, il existe des fonds d'aides et nous vous proposons dans cette délibération de demander la subvention d'Etat qui s'appelle la FSIL pour l'ensemble des PPI 2017, 2018, 2019 et 2020 de l'ensemble des projets souhaités. Nous avons d'ailleurs rajouté le CSU, le Centre de Supervision Unifié qui va être mis dans le nouveau poste de police qui fait une dépense totale HT de 818 333 euros. Dedans vous avez bien sûr les caméras de vidéo protection, les équipements de sécurisation demandés par la Préfecture ou par l'Etat sur les cérémonies ou manifestations mais également un certain nombre d'équipements pour les écoles qui ne sont pas forcément dans le budget PPI de sécurité mais qui peut dans le PPI des autres et notamment des écoles. Nous demandons une recette d'Etat de 327 000 euros, un tiers de la dépense prévue sur la durée du reste de ce mandat, voilà l'objet de cette délibération sachant qu'il y a dedans 67 caméras numériques sur l'ensemble du territoire qui sont prévues.

Madame Karima CHOUIA. Alors cette délibération, c'est le plan de financement lié à l'installation du Centre de Surveillance et des caméras ?

Monsieur VERCAMER. Je disais aussi qu'il y a un peu de matériel, etc. Ce n'est pas marqué dans la délibération mais il y a un peu de matériel que l'Etat nous demande, je vous rappelle que l'on avait demandé également des dotations sur les aménagements d'écoles que l'on n'a pas eues. Après les la Circulaire Ministérielle qui a demandé l'aménagement de sécurité dans les écoles, on a passé une délibération pour avoir des financements sur ces aménagements et on nous a répondu qu'il n'y avait pas assez de crédit, donc vous n'en aurez pas donc cette fois-ci, on a tout mis dans cette dotation en insistant sur le fait que nous n'avons pas été bénéficiaires de la dotation précédente.

Madame Karima CHOUIA. Alors c'est l'occasion pour moi de rappeler qu'à ce jour, on n'a toujours pas un bilan détaillé et chiffré de la mise en œuvre de la vidéo surveillance sur la ville et que j'aimerais disposer d'un bilan de l'impact. Une ville voisine a établi une évaluation de sa vidéo surveillance et selon les années, les résolutions d'affaires grâce à l'installation des caméras se comptent sur les doigts d'une main. Aujourd'hui, on envisage d'implanter 67 caméras supplémentaires parce que ça renforce le sentiment de sécurité, c'est ce qui est indiqué dans la délibération, c'est ce que les gens demandent. Renforcer le sentiment de sécurité pour moi, c'est de la communication, ce n'est pas agir, là on a un budget qui présente un coût d'investissement, le coût de fonctionnement induit, cela va être

quoi ? Les personnes qui sont derrière les caméras, la vétusté, la réparation, l'entretien etc. Est-ce que tout cela est pris en compte ? Est-ce qu'on peut aller jusque-là quand on a ce genre de délibération ? C'est aussi intéressant. La réalité c'est que la vidéo surveillance, cela reste un puits sans fond de la dépense publique. Je continue de penser que ce n'est pas la solution et que le coût de cette logistique en tout cas, d'installation intrusive, elle doit reporter sur de la présence humaine. Les faits divers montrent régulièrement que c'est les policiers et pas les caméras qui permettent d'arrêter les délinquants avec leurs enquêtes. On a des caméras à Hem, je n'ai pas l'impression en tout cas que les délits ont baissé et je n'ai pas de chiffres pour le savoir. On est également interpellé par des riverains dans des rues parce qu'il y a du squattage, parce qu'il y a des nuisances et pourtant visiblement il y a déjà des caméras qui sont déjà présentes dans ces secteurs, manifestement ce n'est pas dissuasif, la réalité est là, les caméras ne sont pas dissuasives en tout cas, pas partout visiblement. Ce que veulent les hémois effectivement, c'est d'être en sécurité c'est d'avoir une présence policière savoir des rappels à la Loi quand il y a des faits qui sont commis c'est aussi surtout vivre en paix dans leurs quartiers sans exception et sans devoir subir des troubles quotidiens en tous genres. Plutôt que de dépenser de l'argent public et ça va au-delà d'une Police Municipale, je parle aussi sur la Nationale, en équipements de vidéo surveillance, je préférerais qu'on renforce les effectifs de notre Police et de la Police en général dans les quartiers pour lutter contre les trafics, les nuisances, apporter de la présence humaine et redonner de la confiance. Je continuerai à défendre une politique de tranquillité publique réellement et durablement efficace, créatrice de relations de proximité et porteuse d'emplois locaux non dé localisables. Nos concitoyens nous alertent régulièrement sur les nuisances réelles qu'ils vivent au quotidien, ils savent ce qu'est un sentiment d'insécurité, d'impunité, d'iniquité de traitement, ils ne veulent pas forcément tout le temps des caméras mais de la présence policière dissuasive. Le coût, pour moi, reste important de cet équipement dont l'efficience et l'efficacité ne sont pas prouvées à aujourd'hui parce que je n'ai pas de bilan, je vais donc voter contre. Monsieur BACHIRI souhaite également s'abstenir parce qu'il n'a pas d'indicateurs qui prouvent qu'il y a une baisse de délinquance sur la ville et que dépenser cette somme est prématuré.

Monsieur Kamel MAHTOUR. Je vous ai écouté avec intérêt Madame CHOUIA, à Hem, on a demandé la zone de sécurité prioritaire, c'était Monsieur le Maire qui l'avait demandée en 2013 et nous ne l'avons toujours pas, on nous l'a promis mais nous ne l'avons toujours pas, pour avoir davantage d'effectifs de Police dans les quartiers.

Monsieur PASTOUR. J'assiste pratiquement à toutes les assemblées générales de copropriétés lorsque la mairie reçoit une invitation, il n'y a pas une seule assemblée générale de copropriété où les habitants ne réclament pas des caméras dans leurs quartiers ou dans leurs lotissements donc ça, c'est le premier point. Alors on leur répond ce qu'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, c'est qu'on équipe d'abord les carrefours sensibles, les bâtiments publics avant d'équiper un lotissement mais quand vous dites les habitants de Hem ne veulent pas de caméras, ils veulent plus de sécurité, je suis désolé, venez aux assemblées générales de copropriétés, je peux vous dire que les habitants réclament des caméras. Ce n'est pas moi qui invite, je suis invité dans les assemblées générales. Deuxième point, forcément qui dit caméras, dit qu'il y a des enregistrements, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, le coût de fonctionnement du personnel qui est derrière les caméras, il n'y a pas de personnel derrière les caméras. En fait, ce qui se passe, c'est lorsqu'il y a un délit, la Police Nationale demande à revenir visionner les caméras et un certain nombre de délits ont été résolus enfin, on a trouvé qui les avait faits grâce aux caméras. Dernièrement, la police a même pu suivre caméra par caméra, une personne qui avait fait un cambriolage et l'ont suivie jusqu'à son habitation. En effet, vous jugez peut-être que la délinquance ne baisse pas, par contre, certainement et ça c'est la Police Nationale qui pourra le dire, c'est un outil supplémentaire pour aller plus loin dans leurs investigations et dans leurs enquêtes et rien que pour cela, c'est un outil très important pour nous.

Madame Françoise PLOUVIER. Je crois qu'on n'a jamais su et qu'on ne saura jamais le réel impact parce que si les gamins ne viennent pas, c'est quand même qu'ils ont dans la tête qu'il y a une caméra mais tu ne peux pas voir l'impact vraiment réel. On ne le mesurera pas mais il existe. Moi, je suis quand même convaincue qu'il existe parce que, quand il y a des baisses sensibles à des endroits sensibles de gens qui enquiquinent le monde et pas forcément un cambriolage, cela peut être des motos, etc. Ça on ne peut pas le mesurer, c'est difficile à mesurer. Les gens ne viennent plus parce qu'on a mis des caméras, d'ailleurs, au début ils cassaient les caméras, on a moins de casse, Monsieur PASTOUR ne peut pas me contredire au moins.

Monsieur PASTOUR. Les endroits où ils cassaient, les caméras ont été déplacées. A certains endroits, on a mis des carters de protection, on a rehaussé un certain nombre de caméras. Il y a eu, c'est vrai dans certains quartiers beaucoup de vandalisme de caméras parce que ça les gênaient énormément. Aujourd'hui on a moins de casse parce qu'on les a déplacées et on a réussi à faire en sorte que ces caméras ne soient plus atteignables.

Madame Karima CHOUIA. Oui juste, ça se quantifie ça, le nombre de demandes de projections de visionner les caméras, les indicateurs quand vous avez fixé ces caméras quel était l'objectif etc. En face après, on sait l'évaluer. Est-ce que l'objectif c'était de ramener la tranquillité dans le quartier, les jeunes ne vont pas où il y a des caméras, ils vont à côté, c'est ça aussi la réalité quand on dit qu'il n'y a personne derrière les caméras, on est en train de monter un centre de surveillance urbaine donc il n'y aura personne derrière les caméras.

Monsieur PASTOUR. Non, il n'y a personne derrière les caméras.

Madame Karima CHOUIA. Je suis désolée, c'est quand même incroyable ! On est en train de voter

Monsieur PASTOUR. Madame CHOUIA, vous confondez ce n'est pas de la vidéo surveillance de mettre en place un centre de surveillance urbaine, il y a des personnes qui sont censées être derrière les caméras.

Monsieur PASTOUR. Non, vous vous trompez ce n'est pas de la vidéo surveillance c'est de la vidéo protection c'est totalement différent.

Monsieur VERCAMER. Je vais vous expliquer. D'abord, il faut savoir que nous rentrons dans un dispositif métropolitain. Je suis moi-même le Président délégué du CMSPD, Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur lequel il y a une réflexion actuelle pour qu'un certain nombre de centres de supervision unique qui sont disposés dans certains secteurs comme Tourcoing qui fait plusieurs communes, à Hem puisque nous faisons pour les communes environnantes, à Lille, etc. Toute les images de ces dispositifs vont être relayées vers la Police Nationale à leur demande d'ailleurs à Lille au commissariat central ce qui leur permettra eux, de pouvoir avoir une surveillance sur les images de la vidéo, c'est un renvoi d'images vidéo, c'est un transfert des images, ce n'est pas un transfert du CSU, nous garderons nos images mais nous transférerons les images de CSU à Lille de façon à ce que la Police puisse les utiliser, en tout cas, les regarder et pouvoir les utiliser dans le cadre de leur fonctionnement quotidien, donc la surveillance sera faite par la Police Nationale et non pas par la Police Municipale. Deuxième remarque, les caméras que nous mettons en place, les 67 caméras, reprennent non seulement de nouvelles caméras mais également quelques caméras à remplacer ou obsolètes parce que vous savez que les caméras évoluent et aujourd'hui on est au numérique, il y a encore chez nous des caméras qui sont analogiques parce que cela a été fait il y a quelques années et donc, il faut penser à

remplacer les caméras, elles sont de plus en plus puissantes, plus en plus intelligentes et donc, il faut améliorer le dispositif de surveillance. Troisième remarque, les images que nous divulguons ne sont bien sûr pas vues par ceux qui ne sont pas qualifiés ou assermentés pour les voir. Je peux en tant qu'Officier de Police Judiciaire, les policiers municipaux peuvent les regarder et également Madame Françoise PLOUVIER puisqu'elle a la délégation sur la sécurité, personne d'autre et après éventuellement si quelqu'un estime qu'il a été vu, il peut voir les images après que l'on ait flouté l'ensemble du dispositif, c'est d'ailleurs pour ça que nous modernisons également les équipements parce qu'aujourd'hui, ça devient plus facile de flouter alors qu'avant c'était compliqué puisqu'il fallait sélectionner, etc. Maintenant par ordinateur cela va beaucoup plus vite à traiter les images donc ces images servent également aux investigations policières, j'ai d'ailleurs un courrier de la Direction Générale de la Police Nationale qui date du 10 avril 2017 qui me dit simplement l'exploitation du système de vidéo surveillance de la ville de Hem a permis d'identifier l'un des mis en cause demeurant à Hem et 4 autres faits de vol à main armée étaient ainsi élucidés. Vous voyez, cela permet aussi d'élucider comme le disait, Monsieur PASTOUR, des délits et j'espère bien pas des crimes demain mais cela pourrait être le cas et donc, d'alimenter l'enquête judiciaire qui a lieu après les faits et donc ça arrive des courriers comme ça, c'est le dernier qu'on a reçu et on en reçoit régulièrement, au moins un par trimestre. Pourquoi la ville achète des caméras puisque c'est l'Etat qui s'en sert ? Je reconnais si l'Etat faisait peut-être plus son travail, on ne serait pas obligé de le faire, on est obligé de suppléer au manque d'effectifs, aux changements de réglementations qu'il peut y avoir, à la Loi qui change donc nous avons décidé de le faire parce que les habitants nous le réclament et nous estimons que nous sommes aussi au service des habitants et nous, notre groupe estime que c'est utile pour à la fois, élucider des affaires mais aussi assurer une certaine dissuasion dans certains endroits, la preuve on est obligé de remplacer des caméras cassées donc cela veut dire qu'elles gênent. J'espère vous avoir convaincue, je n'en suis pas sûr, vous avez tout-à-fait le droit de ne y être favorable, néanmoins nous estimons que ces caméras de vidéo projection sont utiles pour à la fois les enquêtes et à la fois pour la dissuasion. Les faits sur Hem ont plutôt baissé, j'étais la semaine dernière au COVISUR où il y avait justement le CMSPD et donc on voyait l'analyse des faits sur les dernières années à Hem, on a quand même fortement baissé en faits, certes il y a encore des cambriolages et malheureusement de trop et celui qui est cambriolé, je peux vous dire que ce n'est pas marrant surtout quand tout est cassé à l'intérieur. Mais on a quand même une baisse de la délinquance à Hem depuis une vingtaine d'années qui est assez sensible et je pense qu'on peut s'en satisfaire quand même. Après on peut toujours faire mieux et on continuera à faire mieux et d'ailleurs, c'est pour ça que nous augmentons le nombre de caméras pour pouvoir faire mieux demain. Je vous propose de passer au vote.

Vote : 1 contre, 1 abstention.

11 - DPV ECOLES JULES FERRY

Monsieur VERCAMER. Le projet de reconstruction de l'école Jules Ferry, ce n'est pas le projet puisque le projet je vous le rappelle, est passé déjà en délibération le 21 octobre 2015, on a approuvé le principe de lancement de la mission de définition du programme. Si on a lancé le programme, c'est qu'on a lancé le projet, donc on n'approuve pas la reconstruction de l'école puisque ça a été plus ou moins déjà décidé, c'est simplement qu'on vient faire une délibération qui permet d'obtenir la DPV, dotation politique de la ville pour l'école à hauteur de 500 000 euros, c'est ce qu'on va demander en DPV, ce qui ne veut pas dire qu'on va l'avoir mais nous demandons dans la dotation politique de la ville qui, après la réforme qui a eu au budget 2017, le principe d'application de la DPV a un peu changé et donc les crédits ont augmenté d'ailleurs la DSU risque de baisser et la DPV d'augmenter donc c'est pour ça que nous demandons 500 000 euros alors qu'avant nous avons eu environ 300 000 euros.

Madame Karima CHOUIA. Pour justifier donc le choix de la reconstruction de l'école, je trouve que cette délibération est un peu négative dans sa rédaction, en gros on a une école

qui est trop grande, qui est un gouffre financier, qui n'attire pas les élèves. On a toujours laissé les élèves là pour l'instant, les Commissions de Sécurité à ma connaissance, n'ont jamais été défavorables, il y a des centres de loisirs qui y sont prévus chaque été donc, soit il y a de gros soucis, on ne fait pas de centres, on enlève tous les enfants etc. soit finalement ça passe. Ce qui manque aussi pour apprécier la reconstruction de cette école, c'est un diagnostic populationnel du quartier et on aurait pu le mettre dans cette délibération, peut-être que c'est fait, peut-être que vous l'avez, vous mais je n'en ai pas la communication et dans une délibération pour pouvoir se positionner, on a besoin de tous ces éléments, un diagnostic populationnel, les impacts sur la carte scolaire qui a été établie et qui ont fait que peut-être les effectifs ont baissé sur cette école, une projection sur la durée des travaux de requalification du quartier et donc les familles qui risquent de partir et qui ne seraient plus présentes sur le quartier. Est-ce que les enfants seront encore là ou pas ? Et l'impact aussi de l'implantation de cette école qui sera à 100m d'un autre groupe scolaire. Voilà ce que je souhaite en fait, pour pouvoir prendre à chaque fois des positionnements, c'est d'avoir une vision la plus globale possible. Or, peut-être que ça existe en tout cas, à aujourd'hui de la manière dont est rédigée cette délibération, ça relève juste le côté négatif de l'école et un peu à charge en disant que ça nous coûte c'est un gouffre etc. Je ne dis pas que ce n'est pas vrai, simplement il y a peut-être aussi d'autres arguments qu'on peut donner pour justifier le fait qu'on reconstruit cette école.

Monsieur VERCAMER. Oui je vais laisser la parole aux Elus mais simplement je vous ferai remarquer Madame CHOUÏA que tout à l'heure vous nous avez dit qu'on avait des équipements qui coûtaient cher en fonctionnement, l'objectif-là, c'est justement qu'ils coûtent moins chers, c'est de réduire l'école de façon à éviter de chauffer les salles vides qui coûtent en fonctionnement de chauffage, en terme d'assurance, en terme d'entretien, en terme d'occupation tout bêtement et donc en mettant l'école à la taille du nombre d'élèves qui a, on vient réduire le coût de fonctionnement. C'est exactement ce que vous disiez tout à l'heure, c'est que les investissements que nous faisons, c'est plutôt pour réduire les coûts de fonctionnement, c'est le cas typique ici et c'est ce que vous nous demandiez tout à l'heure dans votre intervention, ça va dans le sens de ce que vous demandiez tout à l'heure mais pour la partie scolaire et la partie plus technique, je vais laisser les Adjoints en charge de vous répondre.

Monsieur PASTOUR. Alors deux choses, il y a eu une mission d'experts en 2012 sur l'école Jules Ferry qui en effet, ce bâtiment date de 1909 construit en briques et charpentes de bois, il y a eu toute une mission pour voir justement la vétusté du bâtiment et présence de champignons, termites, etc. L'expert disait qu'à l'époque, on construisait des écoles pour 100 ans, c'est à dire qu'on faisait une école et puis il fallait qu'elle dure 100 ans mais les normes évoluent dans les années et aujourd'hui, cette école n'est plus aux normes. Vous disiez que les avis de la Commission de Sécurité sont tous favorables, on vient de recevoir par le Préfet l'avis défavorable de l'école Jules Ferry, on l'a reçu il y a 2 jours, Madame CHOUÏA. L'avis défavorable pour plusieurs raisons, pour la vétusté au niveau des anciens conduits de cheminée qui ne fonctionnent plus puisqu'avant on chauffait l'école avec des poêles au bois, il y a des avis défavorables de la Commission de Sécurité sur des locaux de stockage qui ne sont plus aux normes coupe-feu alors qu'il y a plein de matériels stockés dans ces pièces-là, voilà le style d'avis. Ensuite sur l'énergie, on a un bilan énergétique bâtiment par bâtiment au niveau des consommations de gaz, l'école Jules Ferry est le bâtiment le plus énergivore au niveau consommation de gaz de tous les bâtiments de la ville tout confondus. C'est déjà 2 éléments qui font que, à un moment donné, on se dit : est-ce qu'on continue dans ce bâtiment-là ou est-ce qu'on reconstruit un bâtiment complètement aux normes avec des ratios plus objectifs, avec des matériaux économes en énergie et ainsi de suite donc voilà ce qui nous pousse à dire, vaut mieux ne plus utiliser ce bâtiment et en reconstruire un aux normes.

Madame Karima CHOUIA. Juste pour rebondir, je l'entends ces arguments, ces éléments, etc. Simplement, je trouve que dans l'écriture de la délibération, c'est manquant et que, quand on est Elu de la minorité et pas dans la majorité, on n'a pas accès à tous ces documents. Vous dites que l'élément est arrivé il y a 2 jours etc. Vous pouvez, il y a les Commissions, on n'en parle pas, on n'a pas parlé de ça à la Commission non plus donc, je pense que, quand on rédige une délibération, on va jusqu'au bout et on met vu l'avis de la Préfecture qui arrive, on nous donne ces éléments-là. Ces éléments-là sont manquants. Finalement les Commissions souvent c'est sur une demi-heure de temps où il y en a 2 qui se passent le même jour et donc, on les fait un peu à marche forcée etc. On dit juste ce qui change. Voilà c'est de l'échange pour avoir un maximum d'informations et de pouvoir se positionner.

Monsieur VERCAMER. Je vous propose à la prochaine Commission Travaux et à la prochaine Commission Education de poser les questions techniques qui vous intéressent sur cette école, sachez quand même que là aussi cette école était dans le programme électoral dans le GOPH, on ne l'a pas caché, c'est en toutes lettres dans notre programme électoral de reconstruire l'école Jules Ferry à côté de l'école La Fontaine donc on avait déjà fait des premières études au mandat précédent et donc on savait le coût de fonctionnement de cette école qui est énorme par rapport au nombre d'élèves. Je vous rappelle quand même, Madame CHOUIA, qu'il y a quand même une chose que vous n'avez peut-être pas encore perçue, c'est que, lorsque vous avez un coût important pour une école comme Jules Ferry avec un nombre d'élèves faible, ça vous augmente le coût par élève sauf que derrière la subvention des écoles privées est basée sur ce coût, c'est à dire que plus le coût par élève augmente, plus la subvention des écoles privées augmente c'est à dire que l'on paye 2 fois. Non seulement on paye parce que le coût est élevé pour l'école publique mais en plus, on donne la subvention à l'école privée pour un coût qu'on ne sait pas gérer donc la bonne gestion, c'est de réduire, d'avoir un coût par élève qui soit raisonnable de façon à ce que tout le monde bénéficie de subventions ou de moyens d'éducation nécessaires pour fonctionner mais pas plus, c'est aussi pour ça que nous le faisons.

Madame Anne DASSONVILLE. Juste pour revenir sur 2 ou 3 points par rapport à la démolition de l'école Jules Ferry, je trouve que c'est une très bonne idée d'une part, pour des raisons sanitaires que Monsieur PASTOUR vient d'expliquer et d'autre part, pour des raisons de sécurité qui se rejoignent forcément, ces locaux sont vraiment vétustes et pour y avoir tenu un bureau de vote à un moment avec Monsieur DIMARCQ, et bien c'était un peu compliqué effectivement et on a eu froid. Par ailleurs, je trouve que c'est une bonne chose de la reconstruire à côté d'une école où il y a possibilité de mutualiser des moyens notamment avec tout l'équipement sportif qui n'est pas loin donc c'est encore une chose et avec un nouveau bâtiment, il y aura économie de fluides forcément et 3ème chose, par rapport à ce que vous disiez sur la communication aux habitants, lorsqu'on avait fait un diagnostic en marchant dans tout ce quartier-là et notamment la Cité des Jardins et tout ce qui avait autour dont la rue Alexandre Ribot etc. on en avait parlé avec les habitants et eux trouvaient que c'était aussi une bonne chose, nous ont posé la question de savoir ce qui allait venir éventuellement un jour et on a dit que de toute façon, pour l'instant on ne le savait pas mais que la question leur serait posée de leurs besoins à ce moment-là, à cet endroit donc voilà la communication a existé et elle existera encore.

Madame Annie LEFEBVRE. Une phrase simplement pour dire que c'est une école qui n'est pas accessible pour un enfant handicapé, qui n'est pas pratique.

Monsieur VERCAMER. Je vous propose de passer au vote.

Vote : 1 abstention

16 – MODIFICATION DU CONSEIL CITOYEN

Monsieur Kamel MAHTOUR. Donc le cadre de référence du Conseil Citoyen, je vous le rappelle qui a été voté en décembre 2015, l'installation du nouveau Conseil Citoyen est installé depuis le 31 janvier en présence de Monsieur le Maire et de la Préfète à l'Egalité des Chances, je vous rappelle également les 3 collèges. Le 1er collège acteurs locaux nommé par Monsieur le Maire donc 2 hommes et 2 femmes, le 2ème collège, 3 Baudets/Lionderie/l'Abbé Lemire, 2 hommes, 2 femmes et le 3ème collège le tirage au sort habitants de 8 personnes, 4 hommes et 4 femmes. Nous avons fait une modification du cadre de référence du Conseil Citoyen de la ville de Hem parce qu'il y a eu 2 démissions du 1er collège Acteurs Locaux de 2 femmes donc Madame VANDENBROUCK des 3 Villes et la Présidente de la CLCV et ont été remplacées par des hommes donc le 1er collège est de 4 hommes et le 3ème collège, je vous rappelle que le tirage au sort est élu un pour un mandat de 3 ans voilà donc juste technique.

Madame Karima CHOUIA. Alors je vais redire ce que j'ai dit en Commission, je trouve dommage qu'on ne respecte pas la parité puisqu'à aujourd'hui finalement, ce collège est de 4 hommes, on se bat tous pour que la parité existe dans ce pays, je trouve qu'on a plutôt intérêt à laisser sur le collège en entier une parité, 2 hommes, 2 femmes, charge aux associations éventuellement d'envoyer un autre représentant, c'était une présidente pour un centre social, elle a démissionné et c'est un président qui est élu, soit. Mais peut être qu'au sein des membres du bureau de l'association, il y a une autre femme qui pourrait venir siéger. Donc, je vais voter contre cette délibération parce que je suis pour le respect de la parité et que je souhaite que la parité soit respectée y compris dans les collèges, c'est la même position qu'a Monsieur BACHIRI.

Monsieur Kamel MAHTOUR. Oui bien sûr, nous sommes aussi désolés et nous, la majorité, nous sommes aussi pour la parité, je tiens à vous le rappeler. Le problème c'est que ces 2 structures, c'est elles qui ont désigné les gens, je vous rappelle qu'on ne s'en mêle pas, c'est sur proposition donc c'est en concertation entre ces 2 structures qui ont décidé de mettre des hommes mais je tiens à vous rappeler que nous sommes pour la parité.

Monsieur VERCAMER. Effectivement, à partir du moment où les associations désignent leurs propres représentants, je ne vois pas comment on peut arriver à faire une parité parce qu'elles désignent, pas en fonction des autres mais en fonction de leur propre structure et donc leur demander de changer leur désignation parce qu'il n'y a pas la parité, je pense que c'est même illégal et c'est également répréhensible parce que c'est une ingérence dans la vie de l'association, je pense donc qu'on ne peut pas leur demander, elles votent la personne qu'elles souhaitent et malheureusement de temps en temps, ça tombe bien pour la parité et parfois mal donc c'est difficile d'aller l'exiger.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

Vote : 2 contre

26 – POLITIQUE TARIFAIRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

27 – POLITIQUE TARIFAIRE DES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANTS ET JEUNES

28 – REGLEMENTS INTERIEURS DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LOISIRS

Madame COTTENYE. Merci Monsieur le Maire. Alors donc 3 délibérations que nous passons tous les ans concernant le fait de fixer les tarifs de restauration scolaire et extra-scolaire également en ce qui concerne les temps d'activités périscolaires. Je rappelle que ce calcul est fait sur la base des quotients familiaux afin d'être au plus juste en terme d'égalité au niveau des familles par rapport à chacune des situations à un temps T. Alors en ce qui concerne la restauration scolaire et extra-scolaire, nous constatons eu égard au fait que l'inflation en 2016 est en légère augmentation de 1.1 %, qu'il y aura globalement

une très légère augmentation sur la participation des familles à partir de 2017, à savoir pour les tranches les plus basses, ce sera de l'ordre de 10 centimes et les tranches les plus hautes à hauteur de 20 centimes d'euros. Les tarifs n'ont pas été bougés depuis 2 ans donc c'est pour cela que nous essayons de faire attention néanmoins aux augmentations puisque cette année, Monsieur le Maire l'a expliqué un petit peu tout à l'heure, nous avons quelques nouveautés en matière de restauration scolaire puisqu'après un audit qui a été fait, des questionnaires qui ont été faits auprès des familles et des enfants, eh bien, il s'avère que le fait de cette augmentation sera une conséquence de 3 points particuliers puisque maintenant au niveau des repas pour les élémentaires nous aurons un self qui pourra proposer 2 plats principaux en direction des enfants, il y aura également une augmentation à hauteur de 25 % de bio qui sera proposé dans les repas des enfants, à savoir qu'il y a un composant bio dans chaque repas tous les 2 jours et il y a également un repas bio toutes les 2 semaines. Enfin 3ème point, nous allons être encore plus attentifs que nous ne le sommes aujourd'hui en matière de qualité des repas puisque nous avons constaté par rapport notamment aux questionnaires qui étaient orientés vers les enfants que ceux-ci parfois regrettaient que ce soit pas toujours très bon visuellement ou gustativement donc nous mettons un point d'exigence supplémentaire en matière de qualité au niveau des repas.

En ce qui concerne les temps périscolaires municipaux par rapport au nouvel emploi du temps qui a été validé au CDEN de mardi 9 mai dernier, le Conseil Départemental de l'Education Nationale validé par tous, nous avons maintenant sur nos temps périscolaires, peu de choses qui changent à savoir, le grand TAP reste toujours en l'état et sera toujours gratuit, le TAR ou le mini TAP, il y avait différentes appellations, aujourd'hui à la rentrée de septembre prochain deviendra le temps d'étude surveillée pour les écoles élémentaires et deviendra le temps d'éveil pour les écoles maternelles. Ce temps-là effectivement sera un peu par rapport à un temps de garderie dans la même mouvance, néanmoins pour ne pas pénaliser puisqu'aujourd'hui les familles payent un forfait au niveau de la garderie et que ce temps d'étude surveillée ou ce temps d'éveil est inclus à partir de 16 heures jusque 17 heures 15, nous vous proposons au niveau de tarif global de la garderie, une baisse globale de moins 5 % pour la garderie du soir pour les familles pour ne pas léser ceux qui auraient besoin de ce mode de garde et qui auraient besoin effectivement à l'intérieur que les enfants puissent bénéficier de ce temps d'éveil ou de ce temps d'études surveillées.

Je vais faire les 3 délibérations à la suite.

Ensuite délibération suivante au niveau de l'accueil des loisirs sans hébergement concernant les séjours courts, les sorties à la journée également la participation des familles, nous avons 2 petits changements cette année à vous présenter, à savoir le premier c'est que nous avons malheureusement un certain nombre d'annulations qui se font juste au niveau de la réservation des places pour les enfants et quelquefois nous avons des annulations qui se font juste avant la fin des inscriptions et donc de ce fait, ça nous met en difficulté en matière de traitement des dossiers et ça ne nous permet malheureusement pas de pouvoir donner ces places libres à d'autres enfants qui en auraient besoin au niveau des familles donc de ce fait, nous vous proposons de mettre en place une quotité non remboursable à hauteur de 15 % afin de faire en sorte aussi que les familles qui inscrivent les enfants s'engagent, se responsabilisent un petit peu plus sur le fait d'avoir véritablement besoin de ce mode de garde pour les enfants.

2ème chose concernant l'organisation au niveau des activités des globe-trotters. A partir de la rentrée le mercredi et au niveau des centres aérés des petites vacances tout comme l'été, nous ferons des inscriptions à la journée avec ou sans repas et plus à la demi-journée. En effet, nous avons remarqué et pour répondre à votre question, Madame CHOUIA, par rapport à la Commission, je vous donnerai le détail si voulez après, j'ai tout le détail là sous la main mais globalement au niveau des mercredis récréatifs par exemple pour cette année, il n'y avait que entre 2 enfants présents jusqu'à 17 enfants présents en primaire qui étaient réellement inscrits et surtout présents parce qu'il y a une différence entre les enfants inscrits et les enfants présents pour être présents à la demi-journée au niveau des mercredis récréatifs. Pour vous donner un exemple en primaire, nous avons 66 inscrits

mais nous n'avions que 17 présences, ça c'est pour le taux maximum et en maternelle nous avons 32 inscrits et nous avons effectivement présents que deux enfants donc vous comprenez bien que ça c'est ce qui concerne les mercredis récréatifs au niveau des petites vacances 2016/2017. Au niveau de la maternelle, nous avons 2 enfants qui étaient là la demi-journée et au niveau des primaires nous avons jusque 8 enfants au maximum, donc vous voyez en gros de 2 à 8 enfants, c'est notamment aussi pour cela que nous avons pris la décision de proposer l'inscription à 1 % à la journée avec ou sans repas et non plus à la demi-journée. Au niveau des tarifs, il y a la même chose par rapport à 1 % d'augmentation donc du forfait journalier, en ce qui concerne les règlements intérieurs, il y a simplement quelques changements en matière d'écritures pour repréciser le fait que les TAP, les TAR et plus la garderie maintenant nous les appelons tout simplement activités périscolaires en général pour éviter d'aller dans trop de détails et nous avons spécifié à l'intérieur de chaque règlement intérieur, à savoir les activités périscolaires, la différenciation entre les TAR auparavant et maintenant le temps d'éveil, le temps des études surveillées actuellement et puis tout ce que ce que j'ai expliqué en amont, les grands TAP qui restent gratuits et toutes ces précisions qui sont donc réinscrites formellement et également au niveau des mercredis récréatifs, le fait que nous passons à la journée et non plus à la demi-journée en matière d'offres et tout cela est donc clairement inscrit dans les règlements intérieurs que nous vous proposons d'acter.

Madame Karima CHOUIA Alors, vous n'allez pas être surpris, je ne suis pas favorable forcément à l'augmentation des tarifs et à ces changements de position de la ville, on l'a déjà évoqué en Commission. Pour l'inscription en mercredis récréatifs aujourd'hui vous proposez qu'elle ne se fasse plus qu'en journée, c'est ignorer qu'il y a quand même des enfants qui venaient en demi-journée parce que le mercredi, on a des activités sportives, culturelles, associatives soit le matin, soit l'après-midi, etc. et qui faisait que l'autre demi-journée, l'enfant venait en centre de loisirs donc ça, ce n'est plus possible ou alors si c'est possible, les parents payent la journée complète et l'enfant ne vient pas la journée complète en gros, c'est ça. Je trouve que c'est un changement imposé aux familles qui est en tout cas, évalué et quantifié curieusement parce que j'avais demandé en Commission effectivement le chiffrage ce qui vous a conduit à prendre cette décision, j'ai eu des chiffres simplement ces chiffres m'interpellent. On me dit qu'il y a eu 231 modifications d'inscriptions entre septembre 2016 et avril 2017, 2 journées complètes en demi-journée et vice et versa, 2 matin-après midi et vice et versa donc en gros, on ne perd rien, le nombre d'enfants reste équivalent etc. On a 88 relances de factures alors que c'est une activité en pré-paiement, c'est ce qui est écrit dans votre étude chiffrée donc vous avez une régie qui doit voir du pré-paiement, vous avez des relances de factures donc en fait, on fait un mercredi toute la journée au lieu d'une demi-journée, je ne vois pas le rapport en fait. On a aussi 110 remboursements sur certificats médicaux et annulation dans les temps c'est ce qui est écrit aussi dans l'étude et donc je pense que ça continuera d'exister parce que vous avez toujours remboursé quand il y a des certificats médicaux et des annulations dans les temps donc en fait, ces arguments pour mettre en avant le fait qu'on passe en journée complète plutôt qu'en demi-journée, je ne saisis pas l'opportunité en fait de me dire qu'il y a des relances des factures et que donc du coup, on passe en journée complète je ne vois pas le lien pour moi, c'est un non-sens. Ensuite pour les tarifs j'ai rencontré une personne, une famille qui a un enfant inscrit en mercredis récréatif en demi-journée parce que l'enfant fait une autre activité à côté, à ce jour cette famille paye 1.44 euros pour le mercredi en demi-journée et 83 centimes de garderie soit 2.27 euros le mercredi si je me base sur 4 mercredis par mois, on est à 9 euros à peu près, demain si on suit votre délibération cette même personne va devoir payer 2 fois 1.44 euros le mercredi récréatif puisque vos forfaits sont des forfaits 2 fois 2 demi-journées plus 84 centimes d'euro de garderie ce qui lui fait une augmentation de 5.88 euros par mois, peut-être que c'est rien du tout sans la restauration si on rajoute la restauration parce que l'enfant viendrait toute la journée on arrive à 23 euros là où elle ne payait que 9 euros avant c'est la même famille c'est la même situation je me suis basée sur

les mêmes tranches de propositions. Alors vous allez me dire c'est un coût minime ce n'est pas une obligation, etc. Je l'entends mais à partir du moment où ce service public existait, je pense qu'on a tout intérêt à continuer à le faire évoluer et ne pas le dégrader et que en l'état actuel des choses, je trouve on dégrade ce service public qui est proposé. C'est le même raisonnement que j'ai eu sur les tarifs de restauration et les TAR alors on les appelle différemment aujourd'hui, hier ils étaient gratuits, demain ils deviennent payants, c'est un surcoût pour les familles. Effectivement ça augmente de peu donc j'ai fait le même calcul finalement, je suis une famille en tranche 1, j'ai 2 enfants qui viennent en restauration et donc je vais payer 3.20 euros de plus sur ma facture parce qu'il y a une augmentation, c'est juste le surcoût de 10 centimes X 2 enfants X 16 repas, je me suis basée sur 4 semaines à 4 repas mais à côté de ça, on rajoute aussi les TAR, j'étais une famille et je venais dans ces temps, je mettais mes enfants en temps d'activités qui étaient gratuits, aujourd'hui ils deviennent payants donc pour ses TAR, je vais payer un surcoût de 9.60 euros TAR et restauration cumulés ce qui fait que au total 12.80 euros de surcoût mensuel pour une famille en tranche 1. Pour nous tous peut-être autour de la table ce n'est rien du tout, pour une famille qui est en difficulté déjà c'est énorme avec toutes les augmentations de charges qu'on a régulièrement ça grève un peu plus le budget familial. J'ai fait le même calcul pour une famille toujours avec 2 enfants mais qui se trouve en tranche 4, sur l'augmentation, le surcoût, la restauration et temps d'activités est de 39.52 euros mensuels, c'est énorme. Alors on a un CCAS qui est en excédent de fonctionnement, on a quand même des marges de manoeuvre qui sont relativement mobilisables, on a un coût des repas supplémentaires effectivement, ce 2ème choix de repas c'est très bien et je l'encourage et j'y étais favorable et je trouve que c'est très bien de le proposer. Ça s'élève à 5 200 euros par an, c'est ce qu'on a vu dans le budget supplémentaire tout à l'heure, 5 200 euros par an c'est une goutte d'eau dans notre budget et on fait porter aux habitants le poids d'une politique tarifaire qui à mon sens est injuste, qui va toucher toutes les familles hémoyennes, des plus pauvres aux plus aisés et les effets de seuil et les plus grandes difficultés, elles vont se reporter sur les plus pauvres en tout cas, les plus en difficultés. A côté de ça, on a aussi des changements dans les manières de s'inscrire, mais vous allez désormais retenir 15 % sur les frais d'inscriptions si une famille se désiste pendant la période ouverte d'inscriptions. Comment vous avez fixé ces 15 % ? Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui, on en est arrivé là ? Combien de titres éventuellement vous avez émis ? J'ai posé la question en Commission, je ne l'ai pas retrouvé dans l'étude chiffrée mais est-ce qu'on ne peut pas se dire que pendant la période d'inscription et je pense que c'est comme ça que cela se passe, si une place est bloquée pour un enfant qu'ensuite elle est annulée et bien on la remet à disposition de quelqu'un d'autre et je pense que c'est comme ça que cela se passe. Les recrutements d'animateurs puisque ça était aussi un des arguments qui a été avancé pendant la Commission en disant ça nous bloque sur les recrutements d'animateurs parce qu'on les fait en fonction des enfants, sauf que les recrutements d'animateurs sont faits aussi en fonction d'un prévisionnel d'un nombre de places qui est ouvert, qui est déclaré à Jeunesse et Sports et c'est ce nombre de places prévisionnelles qui fait qu'on va dire un certain nombre d'enfants et qu'on sait quand on s'arrête en régie. Est-ce qu'au final la solution, elle ne serait pas de revoir le fonctionnement de la régie ? Comment vous en êtes venus à ces 15 % ? Pourquoi, à aujourd'hui je n'ai pas les éléments qui me disent pourquoi on en vient là ? Et pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer, je vais voter contre toutes ces délibérations et Monsieur BACHIRI, également.

Madame COTTENYE : Très bien Madame CHOUIA, eh bien écoutez, effectivement on en a bien discuté longuement en Commission, Monsieur BACHIRI n'était pas présent et c'est dommage, on aurait pu aussi en discuter avec lui. En fait, vous avez aussi un petit peu expliqué plein de choses dans tous les exemples que vous avez donnés. Effectivement au niveau des mercredis récréatifs, le fait que nous proposons maintenant une inscription à la journée plutôt qu'à la demi-journée, je vais donner tous les chiffres pour l'ensemble du Conseil Municipal comme ça tout le monde aura la même information. Pour exemple en

maternelle le matin sur les mercredis récréatifs, nous avons 32 inscrits et nous n'avons régulièrement que, entre 2 à 5 enfants. En primaire, nous avons 66 inscrits, nous avons entre 4, voire 17 enfants présents réellement. Au niveau des petites vacances en maternelle que ce soient Toussaint, en février, Pâques, nous avons entre 2 à 4 enfants au maximum présents et au niveau de la primaire, nous avons entre 6 à 8 ans enfants présents au maximum. Effectivement, tous les chiffres que vous avez donnés 231 modifications, etc. et des remboursements, vous comprenez bien que pour une commune de, quasiment 20 000 habitants, il est compliqué aussi de faire toutes les activités du service public au cas par cas et que nous mobilisons même si j'en conviens, que nous sommes un service public à destination du public, donc de rendre service notamment par ce mode de garde proposé, mais vous comprenez bien que de mobiliser un certain nombre de personnels avec toutes les structures administratives derrière pour 2 enfants qui sont réellement présents une matinée, ce n'est pas forcément en terme de fonctionnement, ce n'est pas forcément la bonne réponse. Je rectifie aussi c'est vrai j'ai oublié de préciser tout à l'heure, vous parliez des 15 % au niveau de la quote-part que nous demanderons lorsque l'annulation n'est pas faite en temps et en heure, oui parce que vous savez lorsqu'une place se libère, lorsqu'il y a une annulation dans les temps bien sûr, elle est tout suite attribuée à un enfant quand une famille a besoin d'utiliser ce service et pour l'offrir à un enfant qui sera ravi d'y venir, mais bien sûr ça ne change rien lorsqu'il y a évidemment une circonstance exceptionnelle et un certificat médical, ça, ça ne change rien et ça arrive aussi régulièrement. Mais c'est pareil, tous ces traitements administratifs, tous ces titres qui sont sortis, c'est du travail, ça coûte également en matière de fonctionnement et j'entends bien alors la hauteur des 15 %, ça peut être que sur le plan technique, il y a une raison particulière que je n'ai pas pour la hauteur des 15 % mais dès que j'aurais cette information financière de calcul précis, je me permettrai de vous en faire part ainsi qu'à chaque membre de l'équipe pour que nous ayons tous la même information. Vous savez, Madame CHOUIA, au niveau des temps périscolaires, nous essayons de faire en sorte, de proposer une organisation la plus efficace possible, la plus agréable possible, au mieux pour essayer d'offrir aux enfants non pas forcément une extrême grande qualité mais quelque chose qui vraiment peut être en apport sur le plan éducatif et vous le savez très bien, Madame CHOUIA, puisque vous connaissez très bien aussi le fonctionnement en matière d'éducation de la mairie mais vous savez aussi que là, nous arrivons avec un nouveau gouvernement, avec certainement des nouvelles orientations qui vont nous arriver dans nos différents services et en matière de scolaire et même du périscolaire, nous nous attendons aussi à un certain nombre de nouvelles orientations, de nouveaux objectifs, peut-être aussi une certaine autonomisation en matière de choix et de façon de mettre en place cette nouvelle réforme et ces nouvelles orientations et donc, nous nous adapterons en temps voulu et peut-être que de ce fait, ce que nous proposons aujourd'hui, nous devons le rectifier, le requalifier voire même tout simplement le supprimer et je pense qui nous ferait aussi peut-être beaucoup de bien sur le plan financier parce que comme l'a dit, Monsieur NYS, tout à l'heure au niveau des encadrements, des TAP, des TAR plus maintenant mais TES,TE et compagnie je crois que ça nous oblige à travailler d'une façon différente, d'une façon contraignante et ce n'est pas forcément très valorisant pour nos personnels surtout lorsque nous devons distribuer quelques heures par ci, quelques heures par là et ça j'en conviens que sur le plan de la valorisation aussi des personnels, ce n'est pas forcément la meilleure chose.

Madame RUBIO : Alors moi, je voudrais féliciter les équipes sur les repas pour le midi parce que franchement ça été mené avec beaucoup d'efficacité, c'est un questionnaire qui a été fait en fin d'année et en fait, on a vraiment pris en considération le goût des enfants, leurs remarques et ça a été travaillé tout autour de ça et proposer 2 repas, c'est aussi améliorer leur qualité de repas le midi et enfin augmenter la quote-part de bio dans les repas, c'est aussi une belle avancée. J'imagine que tous n'ont pas accès au bio à la maison et donc ces formidables avancées pour tous ces enfants et le tout pour la rentrée de septembre 2017, franchement les équipes ont été super investies sur le projet.

Monsieur VERCAMER

Je ne vais pas en rajouter parce que Madame COTTENYE a très bien expliqué les choses, simplement je viens de lire une petite dépêche qui vient d'arriver, c'est que le nouveau Président de la République qui n'est pas encore en fonction va vraisemblablement prendre un Décret ou en tout cas, une Ordonnance qui va permettre éventuellement de revenir à la semaine des 4 jours et donc vraisemblablement, il faudra qu'on regarde si nous maintenons le dispositif actuel ou bien si nous revenons au dispositif antérieur et donc ça veut dire qu'il y a une consultation éventuellement des parents à faire mais qui réglerait peut-être les problèmes de prix et de tarifs puisque, à partir du moment où il n'y a plus d'activité périscolaire et qu'il ne reste que 4 jours, la durée d'enseignement va durer plus longtemps, il y aura moins de garderie et donc il n'y aura plus de problèmes de tarifications, de temps d'activités périscolaires, de temps d'éveil, etc. Tout simplement je le fais remarquer. Je vous propose de passer au vote des 3 délibérations n° 26, 27 et 28.

Vote : 2 contre

Nous avons terminé l'ordre du jour, je vous remercie de votre participation.

La séance est levée.